

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



DJIBOUTI

**DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS
AXEE SUR LES RESULTATS**

2007-2010

DEPARTEMENT REGIONAL EST B

Octobre 2007

RESUME ANALYTIQUE	I
I. INTRODUCTION.....	1
II. CONTEXTE DU PAYS.....	2
2.1 Contexte politique.....	2
2.2 Contexte macroéconomique et structurel.....	2
2.3 Questions transversales prioritaires	4
2.4 Le contexte social et les questions de pauvreté.....	6
2.5 Perspectives économiques à moyen terme et l’environnement externe.....	7
2.6 Climat des affaires et questions affectant le secteur privé.....	8
III. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETE	8
3.1 Principaux éléments du programme.....	8
3.2 Cadre de partenariat	10
IV. STRATEGIE D’AIDE AU PAYS DU GROUPE DE LA BANQUE.....	11
4.1 Contexte du pays et sélectivité stratégique	11
4.2 Gestion du portefeuille et enseignements tirés du DSP précédent.....	12
4.3 Cadre de résultats du DSPAR	13
4.4 Piliers et centres d’intérêt du DSPAR.....	15
4.5 Dimension régionale de l’aide de la Banque	16
4.6 Aide du Groupe de la Banque : allocation des ressources en fonction de la performance, critères de performance et activités autres que les prêts	17
4.7 Partenariat et harmonisation.....	19
V. SUIVI ET EVALUATION AXES SUR LES RESULTATS.....	19
5.1 Suivi des résultats du DSP et de la Performance du Groupe de la Banque	19
5.2 Gestion des risques	19
5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays	20
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	21

Le présent rapport a été rédigé suite à une mission effectuée à Djibouti au mois de septembre 2005. Cette mission était composée de MM. Dramé Mouhamadou, Economiste (ONCF) ; Lam Hamadi, Agronome (ONAR) et Murara Justin, Socio-économiste (ONSD). M. Outaguerouine Abderrahmane (ONIN), Ingénieur eau et assainissement a également contribué à la rédaction du rapport. Une mission de dialogue, conduite par M. Adrianarison R. Rakotobé, Directeur OREB et qui comprenait MM. Victor Ndisale, Economiste pays principal, Michel Mallberg, Economiste, Abderrahmane Outaguerouine, Ingénieur eau et assainissement et Mamadou Kane Ingénieur agronome, a également été effectuée au mois de décembre 2006 durant laquelle un atelier de validation du DSPAR a été organisé.

ANNEXES :

Annexe I	:	Résumé des opérations du Groupe de la Banque
Annexe II	:	Matrice du cadre stratégique
Annexe III	:	Indicateurs socioéconomiques comparatifs
Annexe IV	:	Principaux indicateurs macroéconomiques
Annexe V	:	Finances publiques
Annexe VI	:	Situation monétaire intégrée
Annexe VII	:	Balance des paiements

ENCADRÉS :

Encadré 1	:	Principales caractéristiques du pays
Encadré 2	:	Caractéristiques de la pauvreté
Encadré 3	:	Récapitulatif des principaux éléments du programme gouvernemental de réduction de la pauvreté
Encadré 4	:	Principales interventions des partenaires au développement à Djibouti
Encadré 5	:	Consultations sur la stratégie du Groupe de la Banque

TABLEAUX :

Tableau 4.1	:	Matrice des résultats thématiques
Tableau 4.2	:	Cadre du DSP axé sur les résultats

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACBF:	African capacity Building Foundation
ADETIP :	Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AFD :	Agence Française de Développement
AGOA :	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
ANPI :	Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement
BCD :	Banque Centrale de Djibouti
BEPE :	Bureau d'Exécution des Projets de l'Éducation
BID :	Banque Islamique de Développement
BOT:	Build Own and Transfer
CCDB :	Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire
CFAA :	Évaluation de la gestion des finances publiques
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CPAR :	Revue analytique de la passation des marchés
CNM :	Commission Nationale des Marchés Publics
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COMESA :	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSM :	Conseil Supérieur de la Magistrature
DFE :	Direction du Financement Extérieur
DJF :	Franc Djibouti
DPI :	Dubaï Port International
EDAM :	Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages
EDD :	Électricité De Djibouti
EDSF :	Enquête Démographique et de Santé Familiale
EPIP :	Évaluation des Performances Institutionnelles et du Portefeuille
FADES :	Fonds Arabe de Développement Économique et Social
FEWSNET:	Famine Early Warning System Network
FED :	Fonds européen de développement
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSD :	Fonds Social de Développement
FSN:	Fonds Spécial du Nigeria
IBW:	Institutions de Bretton Woods
IGAD :	Inter-Governmental Authority on Development
IGE :	Inspection Générale d'État
IGF :	Inspection Générale des Finances
INAP :	Institut National d'Administration Publique
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MPEF :	Mémorandum des Politiques Économiques et Financières
ODM :	Objectifs de Développement du Millénaire
OFPA :	Organisation pour la Fonction Publiques Africaine
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONED :	Office Nationale des Eaux de Djibouti
OSC :	Organisation de la Société Civile
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés

RAPP :	Revue Annuelle de la Performance du Portefeuille
RMDH :	Rapport mondial sur le développement humain
SCE :	Système de Caisse d'Emission (Currency Board)
SMP :	Programme Suivi par le FMI
SNIFD :	Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement
SYGADE :	Système de Gestion Automatisée de la Dette Extérieure
TPI :	Tribunal de Première Instance
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TIC :	Taxe Intérieure sur la consommation
VAN :	Valeur Actualisée Nette
ZLE :	Zone de libre échange

ANNEE FISCALE

1^{er} janvier - 31 décembre

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Juillet 2007)

1 UC = 1,52 dollar EU

1 Dollar EU = 177,40 DJF

1 UC = 268,87 DJF

UNITÉS DE MESURES

Systeme métrique

RESUME ANALYTIQUE

1. Le présent document a pour objectif de définir une stratégie d'intervention du Groupe de la Banque axée sur les résultats en faveur de Djibouti pour la période 2007-2010. Il constitue un outil de programmation de l'assistance de la Banque au cours de la période susvisée et présente également le cadre de résultats devant permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie. Le Document identifie les objectifs de développement du Gouvernement que les interventions de la Banque viseront à influencer.

2. **Développements économiques récents** : La croissance réelle du PIB de 3% au cours de la période 2004-2005 excède de très peu l'accroissement annuel de la population (2,8%) et n'a pas permis une amélioration significative du revenu par habitant. Des chocs exogènes, en particulier l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar auquel le Franc Djibouti est rattaché, la hausse du prix des produits pétroliers, et le repli de l'activité portuaire ont négativement influencé la croissance économique. Le regain de dynamisme portuaire a permis une croissance réelle de 4,8% en 2006. La situation budgétaire s'est dégradée au cours de la période 2004-2006 suite à une forte progression des dépenses courantes qui a eu pour conséquence une accumulation d'arriérés de paiements envers les fournisseurs de l'État ainsi que sur le remboursement des prêts. L'apport de ressources extérieures dans le cadre de la coopération militaire a cependant contribué à maintenir le déficit budgétaire (base ordonnancement et dons compris) à 2,2% du PIB au cours de la période 2004-2006.

3. **Programme de réformes économiques** : Le programme intérimaire de réformes vise à consolider les réformes fiscales engagées depuis 2002, en particulier à mieux maîtriser les dépenses publiques et à lever les principaux obstacles à l'investissement privé qui concernaient particulièrement le cadre juridique et réglementaire des affaires et la faible compétitivité résultant du coût élevé des facteurs de production. Des progrès ont pu être obtenus dans le cadre du Programme de référence avec la promulgation de la loi portant création de zones franches, l'élaboration d'une charte des investissements, et la préparation d'un code du travail rendant plus flexibles les conditions d'embauche et de détermination des salaires. Le programme de privatisation des entreprises publiques a accusé un retard risquant ainsi de compromettre la réduction du coût des facteurs de production et l'amélioration de la compétitivité.

4. **Situation de la pauvreté** : L'indice de développement humain classait Djibouti au 148^{ème} rang sur un total de 177 (RMDH 2006). L'incidence de la pauvreté s'était accrue de 64,9% en 1996 à 74,4% en 2002 avec une plus grande concentration des pauvres en milieu rural et dans les zones péri-urbaines. La situation de la pauvreté non monétaire est très contrastée avec une amélioration de l'accès à l'éducation, mais des conditions sanitaires encore difficiles, et un accès problématique à des services sociaux de base comme l'eau, l'assainissement, et le logement. Le VIH/SIDA demeure un problème majeur de santé publique à Djibouti. Selon une enquête réalisée en 2002, le taux de prévalence serait de 2,9% mais atteindrait 6 % dans la tranche d'âge des 15-35 ans.

5. **Programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté** : Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par les IBW en juillet 2004 constitue le programme national de réduction de la pauvreté sur la période 2004-2006. Le CSLP vise la création d'une dynamique de croissance et une accumulation du capital humain qui puissent faciliter la participation des plus pauvres aux activités productives et favoriser la redistribution des

revenus. La stratégie repose sur quatre axes : (i) le renforcement de la compétitivité du pays et la création de conditions favorables à une croissance économique forte et durable, (ii) le développement des ressources humaines, à travers l'amélioration de l'accès des plus pauvres à la santé et à l'éducation, et la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'emploi au moyen de la promotion de la micro finance et du développement de la formation professionnelle, (iii) le développement local intégré (développement à la base) en mettant en place des actions visant plus spécifiquement les zones de pauvreté, et (iv) la promotion de la bonne gouvernance politique, locale, judiciaire et économique. Le CSLP a été actualisé dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Social lancée au mois de janvier 2007.

6. **Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque** : La stratégie de la Banque pour la période 2007-2010 a été formulée en prenant compte de (i) la stratégie de développement du pays, (ii) les interventions des autres bailleurs, (iii) les études économiques et sectorielles réalisées par la Banque et les autres partenaires au développement, et (iv) les enseignements tirés des stratégies antérieures. Elle sera articulée autour de deux axes parmi les quatre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté à savoir : la promotion du développement local intégré (axe III) et la promotion de la bonne gouvernance (axe IV). Ceci sera fait à travers un projet d'assainissement qui contribuera à un meilleur accès à l'assainissement de la ville de Djibouti, un projet d'appui à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et un appui institutionnel pour la bonne gouvernance.

7. **Recommandations** : Les Conseils sont invités à approuver la stratégie proposée dans le présent DSPAR (2007-2010) qui couvre la période des FAD X et XI.

I. INTRODUCTION

1.1 Lors de l'examen du précédent Document de Stratégie par Pays (DSP) 2002-2004 (ADF/BD/WP/2004/75), le Conseil avait noté les efforts accomplis par le Gouvernement pour promouvoir la stabilité macroéconomique et relancer la croissance au moyen d'une réforme du cadre juridique et réglementaire des finances publiques et d'une implication du secteur privé dans la gestion des entreprises d'infrastructures en particulier dans le sous-secteur portuaire. Il avait souligné que l'affectation des ressources budgétaires aux programmes prioritaires ainsi que la mise en œuvre des réformes structurelles favorisant l'amélioration de la compétitivité demeuraient des pré-requis pour un renforcement de la stabilité macro-économique et un relèvement de la croissance à des niveaux permettant de réduire la pauvreté. L'amélioration de la bonne gouvernance et l'équité dans l'accès aux services de santé et d'éducation devraient également être promues en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs de développement du millénaire. Le Conseil avait approuvé la stratégie d'assistance du Groupe qui visait à appuyer le secteur social en favorisant l'accès à l'enseignement moyen et la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire.

1.2 Depuis, les autorités djiboutiennes se sont efforcées de mettre en œuvre ces différentes recommandations à travers diverses mesures et actions visant à préserver la stabilité macroéconomique et à mettre en place les conditions favorables à une relance de la croissance économique. L'apport de ressources financières dans le cadre de la coopération militaire a été déterminant pour le maintien de la stabilité macroéconomique. Toutefois, la situation budgétaire s'est détériorée au cours de la période 2004-2005 suite à une forte progression des dépenses courantes qui a eu pour conséquence une accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. De même, le rythme actuel de croissance reste insuffisant pour accroître les revenus et réduire la pauvreté. Dans les secteurs sociaux, la mise en œuvre des stratégies à long terme visant à élargir l'accès aux services sociaux de base a été amorcée avec l'appui des partenaires au développement.

1.3 Le présent document définit la stratégie d'aide du Groupe de la Banque à Djibouti pour la période 2007-2010. La présente stratégie consolide les actions engagées par la Banque au cours de ces dernières années et fait état des défis à relever en vue d'un développement durable du pays. Le rapport a été élaboré suite à des missions conduites à Djibouti où des consultations très élargies ont été menées avec le Gouvernement, les partenaires au développement et la société civile. La stratégie proposée a été formulée en tenant compte des interventions en cours des partenaires au développement, en particulier le document de stratégie de coopération de l'Union européenne pour la période 2002-2007 et la stratégie d'assistance au pays de la Banque mondiale approuvée en mars 2005.

II. CONTEXTE DU PAYS

2.1 Contexte politique

2.1.1 La Constitution du 4 septembre 1992 a institué le cadre propice à la promotion d'une gouvernance démocratique. Elle dote le pays d'un régime de type présidentiel, avec un Président et une Assemblée Nationale pour des mandats respectifs de six et cinq ans.

2.1.2 Pour amorcer le processus de décentralisation, des élections régionales ont été organisées en mars 2006.

Encadré 1 : Principales caractéristiques du pays

1. La République de Djibouti couvre une superficie de 23 000 km² avec 370 kilomètres de côtes maritimes et avait une population de plus de 806 818 habitants en 2006, dont environ les deux tiers (65% de la population) vivent dans la capitale. Le climat du pays est de type semi-désertique, caractérisé par de faibles précipitations à l'origine de la rareté des ressources en eau. Largement ouvert sur le Golfe d'Aden à l'entrée sud de la Mer Rouge, Djibouti détient une position géostratégique, adossée à des pays comme l'Éthiopie, l'Érythrée, et la Somalie et fait face à la péninsule arabique. La position géostratégique du pays a été renforcée par le nouveau contexte que suscite la lutte contre le terrorisme avec le stationnement depuis 2002 du Groupe de travail conjoint sur la Corne de l'Afrique (*Combined Joint Task Force-Horn of Africa*).

2. Djibouti constitue un pays de transit de la majorité du commerce extérieur éthiopien, lequel constitue près de 70% du trafic portuaire de Djibouti. Ces ré-exportations constituent une activité économique importante, en particulier parce que Djibouti est dépourvu de ressources naturelles importantes et que son niveau d'industrialisation demeure faible. Des services axés sur les activités portuaires et des trafics routier et ferroviaire appuyés par le secteur financier constituent la principale source de croissance économique du pays. Le revenu par habitant estimé à 815 dollars EU par habitant en 2004, classait Djibouti dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. La pauvreté monétaire y atteint une proportion alarmante, estimée à près de 74% de la population avec les milieux rural et périurbain comme principales zones de concentration de la pauvreté. En dépit de la récente amélioration des conditions de vie, les indicateurs de développement humain à savoir le taux de scolarisation brut, les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle, et l'accès à l'eau potable demeurent en deçà des niveaux devant permettre au pays d'atteindre les ODM à l'horizon 2015.

2.2 Contexte macroéconomique et structurel

2.2.1 **Croissance économique :** La croissance réelle du PIB de 3% au cours de la période 2004-2005 excède de très peu l'accroissement annuel de la population (2,8%) et n'a pas permis une amélioration significative du revenu par habitant. L'élan de reprise amorcé, en 2003, s'est ralenti en 2004 suite à des chocs exogènes subis par l'économie djiboutienne, en l'occurrence l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar auquel le Franc Djibouti est rattaché et la flambée du prix des produits pétroliers. A cela s'ajoute un repli de l'activité portuaire du à la concurrence des ports voisins et au retour au port d'Aden (Yémen) du principal armateur responsable du trafic de transbordement de Djibouti. Le regain de dynamisme du trafic portuaire consécutif à la hausse des importations éthiopiennes et le démarrage des activités du terminal pétrolier ont permis une amélioration de la croissance économique. Ainsi, le taux de croissance réel est estimé à 4,8% pour 2006.

2.2.2 **Finances publiques :** La situation budgétaire s'est dégradée au cours de la période 2004-2005 suite à une forte progression des dépenses courantes qui ont eu pour conséquence une accumulation nette d'arriérés de paiement envers les fournisseurs de l'État ainsi que sur le remboursement des prêts. Les baisses successives de la Taxe Intérieure sur la Consommation et l'exonération des droits d'accises et des redevances sur les produits pétroliers ont contribué à une réduction de la pression fiscale de 29,5% en 2004 à 27,7% en 2005. L'apport de ressources extérieures dans le cadre de la coopération militaire a cependant contribué à maintenir le déficit budgétaire (base caisse) à 2,5% du PIB au cours de la période 2004-2006.

2.2.3 Balance des paiements : L'évolution des comptes extérieurs au cours de la période 2004-2006 montre une détérioration du déficit structurel de la balance commerciale résultant d'une hausse des importations liées à la construction d'un complexe portuaire et à l'exécution du programme d'investissement. Les excédents de la balance des revenus et des transferts sans contrepartie n'ont pas été suffisants pour résorber le déficit de la balance commerciale entraînant ainsi un solde déficitaire du compte courant extérieur de 8,9% du PIB pour l'année 2006. Les tirages effectués auprès des partenaires au développement et les investissements directs étrangers ont en général couvert le déficit du compte courant extérieur au cours de la période 2004-2006, permettant ainsi un solde global excédentaire de la balance des paiements et une accumulation de réserves de change estimée à 3,2 mois d'importations des biens et services non facteurs pour 2006.

2.2.4 Monnaie, crédit et inflation : Le système de caisse d'émission (SCE) (*Currency Board*), où les réserves de change sont maintenues excédentaires par rapport à la masse monétaire émise, permet le maintien d'une parité fixe entre le Franc Djibouti et le dollar des États-Unis¹. Le SCE a été favorable à la stabilité des prix en raison de la politique monétaire restrictive y afférente. Cependant, le renchérissement du prix des produits pétroliers et l'appréciation de l'euro par rapport au Franc Djibouti ont entraîné une hausse de l'inflation supérieure à 3% pour la période 2004-2006. L'évolution des agrégats monétaires au cours de la période 2004-2006 montre une croissance soutenue de la masse monétaire (12% en moyenne annuelle) due, entre autres, à la régularité du paiement des salaires par l'État.

2.2.5 Dette publique : A fin 2006, l'encours global de la dette extérieure était estimé à 427 millions de dollars des États-Unis (ou 56% du PIB), dont 33 millions d'arriérés accumulés. Cette dette a été contractée auprès de bailleurs multilatéraux pour 75% et pour 25% auprès de créanciers bilatéraux. Elle est faiblement soutenable avec un ratio de la valeur actualisée nette (VAN) du stock de la dette au PIB estimé à 50% en 2006, un ratio VAN du stock de la dette aux exportations estimé à 125% et un ratio de service de la dette aux exportations estimé à 9% contre des seuils respectifs de 30%, 100%, et 15%. L'analyse de la soutenabilité de la dette montre que certains des ratios d'endettement demeureront en dessous des seuils précédents au cours de la période 2007-2011 avec un service de la dette sur les exportations déclinant à 4%. La prédominance de la dette multilatérale non rééchelonnable dans le stock de la dette constitue une contrainte supplémentaire pour une gestion active de la dette. L'enjeu pour Djibouti est de réduire d'avantage les dépenses publiques non prioritaires et de conclure des accords de rééchelonnement avec les créanciers bilatéraux afin de se consacrer au paiement régulier de la dette non-rééchelonnable. C'est dans ce contexte que des accords ont été conclus avec les Fonds arabes notamment l'Arabie Saoudite, le Koweït, et Abu-Dhabi. Des négociations ont été engagées avec l'Italie qui propose une conversion de la dette extérieure en projets sociaux et environnementaux. Une issue devrait être trouvée pour les arriérés accumulés envers l'Espagne. La dette intérieure, d'un montant de 28 milliards de DJF à fin 2006 est constituée d'arriérés intérieurs dus aux fournisseurs de l'État, aux Caisses de retraite et aux agents de l'État. Un plan décennal d'apurement des arriérés adopté en 2002 est en cours de mise en œuvre.

2.2.6 Réformes macroéconomiques et structurelles : Les autorités djiboutiennes ont mis en place un programme intérimaire de réformes économiques sur la période 2004-2005 appuyé par un programme de référence du FMI (*Staff Monitored Programme, SMP*) dont l'objectif est de mettre en place les réformes soutenues par la première Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), dont le pays a bénéficié au cours de la

¹ La viabilité du SCE repose sur les excédents de la balance des paiements et sur le fait que la Banque Centrale de Djibouti s'abstient de tout financement du déficit budgétaire et de refinancement du secteur bancaire.

période 1999-2003, et d'établir de bons antécédents de politique économique en vue de la conclusion d'une seconde FRPC.

2.2.7 Le programme de réformes économiques vise à consolider les réformes fiscales engagées depuis 2002 et à mieux maîtriser les dépenses publiques. Au vu du niveau élevé des prélèvements fiscaux à Djibouti, les mesures fiscales adoptées ont visé l'élargissement de l'assiette fiscale et l'allègement de la pression fiscale². Pour mieux maîtriser les dépenses, un plan de trésorerie est appliqué, et un gel des recrutements est introduit sauf dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, et la justice. La stabilité macroéconomique a été restaurée surtout grâce aux apports de ressources extérieures dont le pays a pu bénéficier.

2.2.8 L'objectif du programme de réformes structurelles est de lever les principaux obstacles à l'investissement privé qui concernaient particulièrement le cadre juridique et réglementaire des affaires, la faible compétitivité résultant du coût élevé des facteurs de production et l'accès limité au crédit bancaire.

2.3 Questions transversales prioritaires

2.3.1 **Gouvernance** : Un Profil de Gouvernance du Pays a été élaboré en mars 2005 par la Banque conjointement avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). Les enjeux identifiés pour une amélioration de la bonne gouvernance à Djibouti s'articulent principalement autour des axes que sont : (i) l'adoption de réformes politiques devant permettre aux institutions de refléter la diversité du paysage politique ; (ii) la relance de la réforme administrative devant favoriser la responsabilisation et la productivité des agents de l'Etat ; (iii) une meilleure articulation des finances publiques aux programmes prioritaires, en particulier aux résultats dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ; et (iv) le renforcement des systèmes juridiques et judiciaires.

2.3.2 **Intégration régionale** : Au regard de sa position géographique et de sa taille, l'intégration régionale devrait favoriser la réalisation d'économies d'échelle qui devraient favoriser la compétitivité de l'économie djiboutienne et l'élargissement de sa base productive. C'est dans cette optique que Djibouti est membre du Marché commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA), de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) dont il abrite le siège, et de la Ligue arabe. Par ailleurs, l'éligibilité du pays au dispositif américain relatif à la loi sur la Croissance et les Opportunités en Afrique (AGO) peut également concourir au dynamisme du commerce extérieur. La vocation régionale du pays le prédispose également à participer à la mise en place d'infrastructures du NEPAD.

2.3.3 Djibouti participe à la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange (ZLE) du COMESA qui comprend 11³ des 19 pays du COMESA. Le tarif douanier entre ces pays est nul.

2.3.4 **Population** : Le taux de croissance naturel est de l'ordre de 3% par an et le taux de migration en provenance des pays voisins est estimé à 3%. L'indice synthétique de fécondité

² Outre la réorganisation des services en charge du recouvrement des recettes à des fins d'efficacité et d'harmonisation de la législation fiscale, les mesures adoptées ont consisté en l'unification et l'allègement de la fiscalité sur le revenu et des impôts indirects. Les mesures adoptées au titre des impôts indirects ont porté sur : (i) une réduction de la structure tarifaire de la Taxe Intérieure sur la Consommation (TIC) de sept à trois taux, et (ii) une diminution des droits d'accises sur les produits de consommation courante, en particulier sur les produits pétroliers destinés à la production énergétique et à un usage domestique.

³ Burundi, Djibouti, Egypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

aurait connu une baisse importante et serait passé de 5,2 à 4,6 enfants entre 2001-2006. La mortalité infantile reste élevée (près de 86‰) et l'espérance de vie est de 54 ans. La structure par âge de la population révèle que les moins de 20 ans représentent presque la moitié de la population totale. Le taux d'urbanisation est important (75%), avec 68% de la population habitant Djibouti-Ville. Avec les sécheresses successives, les populations nomades ont eu tendance à se sédentariser en s'installant près des centres urbains, accélérant ainsi la forte croissance urbaine du pays. Ceci a pour conséquence d'exercer une forte pression sur les réseaux d'eau et d'assainissement et de compromettre les améliorations substantielles obtenues notamment au niveau de l'éducation et de la santé.

2.3.5 Parité homme-femme : Le taux brut de scolarisation combiné des hommes est estimé à 27% contre 21% pour les femmes. L'analphabétisme touche 38,6% des femmes contre 20,1% pour les hommes. Dans le domaine de l'emploi, l'offre de travail féminin est faible avec 34,6% des femmes de 15 ans et plus actives contre 73,5% des hommes. La prise en compte de la problématique genre s'est traduite depuis 1999 par des mesures politiques et légales visant à améliorer la participation de la femme au développement politique et économique et sociale. C'est notamment : (i) la création en 1999 d'un Ministère chargé de la promotion de la femme avec pour mandat d'oeuvrer en faveur de l'intégration de la femme dans le développement ; (ii) l'adoption en 2002 de la stratégie nationale d'intégration de la femme au développement axée sur la santé, l'éducation, l'emploi et la prise de décision ; (iii) les programmes d'alphabétisation des adultes ciblant particulièrement les femmes et l'adoption d'un Cadre d'Action pour la Promotion de l'Éducation des Filles (CAPEF) en 2004 ; (iv) l'adoption de la loi sur le système de quota d'au moins 10% dans les fonctions électives et administratives qui renforce l'augmentation des responsabilités des femmes aux postes de décisions.

2.3.6 VIH/SIDA et maladies transmissibles : Le VIH/SIDA demeure un problème important de santé publique à Djibouti. Selon une enquête réalisée en 2002, le taux de prévalence serait de 2,9% mais atteindraient 6% dans la tranche d'âge des 15-35 ans. L'incidence de la tuberculose, du paludisme, et des maladies diarrhéiques reste élevée. Les réformes du secteur de la santé dans le domaine de la décentralisation et de la formation des ressources humaines couplées aux programmes et actions sanitaires en cours d'exécution (surveillance épidémiologique, prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, l'intensification des campagnes de vaccination, la mise à la disposition des malades des ARV et les campagnes de prévention lutte contre le VIH/ SIDA) contribueront à renforcer les capacités de lutte contre les principales maladies tout en améliorant la couverture sanitaire globale de la population.

2.3.7 Situation de l'environnement : Djibouti est un pays aride, caractérisé par des précipitations faibles et irrégulières ainsi que des conditions climatiques et écologiques difficiles. Les ressources pérennes en eau sont absentes et le renouvellement des nappes phréatiques se fait lentement. La dégradation du couvert végétal est importante, en raison de l'ensablement, du surpâturage, des mauvaises pratiques agricoles et de la coupe du bois. La pression exercée par l'activité portuaire sur la bande littorale, qui se fait sentir sous forme de pollution par les hydrocarbures et les métaux lourds, constitue également un enjeu environnemental majeur. Les principaux centres urbains du pays, notamment Djibouti ville, connaissent une expansion rapide de zones d'habitats précaires dans lesquelles l'accès aux infrastructures de base demeure très insuffisant. L'insalubrité, encouragée par des équipements d'assainissement défectueux, engendre une détérioration du cadre de vie qui constitue une source de nuisance pour la santé des populations.

2.4 Le contexte social et les questions de pauvreté

2.4.1 Secteurs sociaux : Depuis le lancement de **la réforme du système éducatif** (1999), des progrès assez substantiels ont été accomplis tant au niveau de l'amélioration de l'accès, et de la qualité de l'enseignement. Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation s'est accru de 39% en 1999 à 52% en 2004 grâce à l'extension des capacités d'accueil. Ces mêmes efforts ont permis une amélioration de la scolarisation dans le secondaire de 18% en 1999 à 29% en 2004. Cependant, la participation des filles à l'enseignement fondamental reste faible (7 filles pour 10 garçons). Des ressources financières conséquentes ont été allouées au secteur de l'éducation pour soutenir le programme de réforme. La part de l'éducation dans le budget est passée à 23% en 2004 contre 21% en 1999. Pour ce qui concerne **la santé**, le profil épidémiologique du pays est dominé par les maladies infectieuses et parasitaires notamment la tuberculose, le paludisme, et les maladies respiratoires aiguës. La fécondité élevée, l'insuffisance du suivi médical, la malnutrition, l'anémie, et la consommation de qat aggravent cette situation. Les indicateurs de santé de la mère et de l'enfant sont en amélioration par rapport à leur niveau de 1989 mais restent toujours élevés. Le taux de mortalité infantile serait passé de 116 ‰ en 1989 à 86‰ en 2002. Le taux de vaccination complète n'est que de 45%. Selon les informations disponibles, le taux de mortalité maternelle serait de 546 pour 100.000 naissances.

Encadré 2 : Caractéristiques de la pauvreté

1. L'indice de développement humain (0.495 classait Djibouti au 148^{ème} rang sur un total de 177 (2006). La pauvreté définie comme une somme de privation renvoie presque toujours à la pauvreté monétaire qui conditionne l'accès à un certain nombre de services sociaux de base comme l'alimentation, l'eau potable, l'éducation, et la santé. La pauvreté monétaire est appréhendée à Djibouti à partir de deux seuils de pauvreté : un seuil de pauvreté relative de 3.3 dollars par adulte et par jour prenant en compte les dépenses alimentaires et non-alimentaires, et un seuil de pauvreté extrême de 1.8 déterminé sur la base des besoins alimentaires minimaux correspondant à un apport calorifique journalier de 2115 calories par équivalent adulte.
2. Les différentes enquêtes-ménages menées à Djibouti montrent une forte incidence de la pauvreté en dépit d'un niveau élevé du revenu par habitant. La pauvreté relative s'était accrue de 64,9% en 1996 à 74,4% en 2002 tandis que l'extrême pauvreté touchait 42% de la population en 2002 contre 35% en 1996. Les inégalités se sont également accrues avec un taux de Gini qui est passé de 39,5% à 40,9% entre 1996 et 2002. La plus grande concentration des pauvres se trouve en milieu rural et dans les zones péri-urbaines. En zone rurale, l'incidence de la pauvreté relative peut atteindre jusqu'à 95% de la population tandis que dans quatre des cinq arrondissements de Djibouti, l'incidence de la pauvreté excédait 60,0%. La pauvreté est la plus forte parmi les ménages dont les chefs sont des chômeurs, des travailleurs indépendants ou des inactifs confirmant ainsi la forte corrélation entre chômage et pauvreté à Djibouti. Les données les plus récentes dont on dispose révèlent, à cet égard, une véritable crise du marché du travail, avec un taux de chômage de 60%, en forte croissance par rapport à son niveau de 1996 (44%).
3. La situation de la pauvreté non-monétaire est très contrastée avec une amélioration de l'accès à l'éducation, mais des conditions sanitaires encore difficiles, et un accès problématique à des services sociaux de base comme l'eau, l'assainissement, et le logement. Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation s'est accru de 39% en 1999-2000 à 52% en 2003-2004 grâce à l'extension des capacités d'accueil. Ces mêmes efforts se sont traduits par une amélioration de la scolarisation dans le secondaire de 18% en 1999-2000 à 29% en 2003-2004. Les indicateurs de santé de la mère et de l'enfant sont en nette amélioration par rapport à leur niveau de 1989 mais demeurent élevés : Le taux de mortalité infantile est passé de 114 pour mille en 1989 à 100,7 en 2002. Le taux de vaccination complète n'est que de 45 % sur l'ensemble du territoire mais le niveau en milieu rural reste très faible (moins de 20%). La malnutrition touchait 17 % des enfants de moins de 5 ans en 2003. Selon les informations disponibles, le taux de mortalité maternelle serait de 546 pour 100,000 naissances. Par ailleurs, l'excès de sel des eaux distribuées (2 mg /l) risque à moyen terme de générer les maladies de type cardio-vasculaire, liées à l'hypertension et aux maladies rénales.

2.4.2 Assainissement et eau : Le problème de **l'assainissement**, est l'une des principales menaces environnementales pour le pays, plus particulièrement pour Djibouti-Ville où le taux d'accès à l'assainissement collectif est de seulement 25% dans certains quartiers. L'assainissement individuel de types latrines sèches, puits perdus, fosses septiques, avec un taux d'accès de 75%, est à l'origine de pollutions ponctuelles du sol et de la nappe phréatique. Le problème de l'assainissement constitue un facteur d'aggravation de la situation sanitaire et influence négativement la productivité des ressources humaines. Selon l'Étude sur le plan stratégique de la ville de Djibouti, les maladies liées aux dysfonctionnements du système d'assainissement constituent 42% des entrées en pédiatrie, 35% des journées d'hospitalisation, et 38% des décès. De meilleurs systèmes d'assainissement offriraient l'avantage d'accroître la prévention sanitaire et de diminuer la pression humaine sur les établissements de soin.

2.4.3 La politique de gestion secteur de l'assainissement à Djibouti a été renforcée en 2000 avec la mise en place d'un cadre institutionnel opérationnel, structuré autour d'un opérateur central : La Direction de l'Assainissement (DA), créé en 2000. Elle a permis une maîtrise

progressive de ce secteur, en cohérence avec le rythme et les besoins de développement de l'environnement urbain et des milieux industriels et touristiques, pour toucher aujourd'hui les zones rurales. La Banque a financé un Plan Stratégique du secteur de l'assainissement qui devrait permettre d'avoir une visibilité dans le secteur. Ce plan stratégique inclut la définition du cadre institutionnel et financier.

2.4.4 Eau : Dans le secteur de l'eau, on peut citer deux contraintes majeures à savoir les contraintes naturelles liées à la source même de l'eau, et les contraintes d'ordre institutionnelle (gestion technique, financière). Le climat aride du pays rend l'approvisionnement en eau potable particulièrement difficile. Celui-ci est assuré à plus de 95% par les eaux souterraines qui sont de forte salinité et souvent d'une température élevée. De plus, les besoins en eau potable de la ville de Djibouti s'accroissent considérablement au vu du développement fulgurant de nouveaux habitats collectifs et de l'extension des activités économiques dans la zone portuaire. Parmi les contraintes institutionnelles, on peut citer celles relatives à la gestion, notamment au niveau de la facturation (défaillance au niveau du comptage), faible taux de recouvrement (le niveau des impayés se sont accrus, surtout au niveau des administrations) ainsi que des pertes techniques assez élevées dues à la vétusté et au trafic sur le réseau de distribution. L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEAD) créé en février 2006 qui regroupe l'ensemble des services en charge de l'eau et de l'assainissement a entrepris une rationalisation de la gestion de l'eau, en cohérence avec le rythme et les besoins de développement.

2.5 Perspectives économiques à moyen terme et environnement externe

Contraintes au développement

2.5.1 Faible compétitivité : Mis à part les contraintes naturelles du pays la principale contrainte au développement est inhérente à la faible compétitivité du pays. Djibouti fait face à une détérioration de la compétitivité liée au coût élevé des facteurs de production comme l'eau et l'assainissement, l'électricité, les télécommunications et le coût du travail qui compromettent l'élargissement de la base productive. De même, le système de caisse d'émission instaure une fixité du taux de change nominal par rapport au dollar des EU et limite la possibilité de compenser l'impact des chocs exogènes comme la dépréciation des monnaies des pays concurrents (principalement l'Éthiopie et le Yémen).

2.5.2 Insuffisance de l'épargne publique : Un niveau élevé des dépenses courantes s'est traduit par un taux d'épargne publique de 3% au cours de la période 2000-2006. Le corollaire de cette épargne publique limitée est la faiblesse des investissements publics qui se situaient à 4,8% du PIB en moyenne annuelle au cours de la période 2000-2006.

2.5.3 Contraintes institutionnelles : Les structures administratives sont inefficaces et très centralisées. Les structures déconcentrées en charge de la fourniture de services publics dans les zones rurales sont dépourvues en moyens humains et financiers rendant difficile l'exécution et le suivi des programmes de développement. Les insuffisances de la gestion prévisionnelle des ressources humaines conduisent à une situation où l'on observe des effectifs pléthoriques de l'administration publique, l'inadéquation entre le profil et les postes, et le manque de personnel qualifié. Une Stratégie de réforme institutionnelle a été préparée en 2002 pour remédier à cette situation, mais elle n'a connu qu'une timide application trois ans après son adoption..

Environnement extérieur et perspectives économiques

2.5.4 Le contexte international du pays est marqué par des incertitudes liées aux crises régionales. Djibouti reste une zone de stabilité dans la région et pourrait attirer des investissements privés assez substantiels. Au cours de la période 2007-2010, l'activité économique devrait connaître un regain de dynamisme avec un taux de croissance réelle du PIB de l'ordre de 5 à 6%. Cependant, pour accélérer la réalisation des ODM et réduire significativement la pauvreté, l'économie devrait croître à un rythme plus important avec une croissance réelle du PIB d'au moins 6% par an. Cette croissance devrait être soutenue par les perspectives liées à la construction par le secteur privé d'un complexe portuaire comprenant un terminal à conteneur, et d'une zone franche industrielle et commerciale. Au plan extérieur, sous l'effet des importations liées aux investissements publics et privés, le compte courant extérieur devrait se détériorer de 8,9% du PIB en 2006 à 15,9% à l'horizon 2010 en dépit de l'accroissement des exportations de services résultant du démarrage des activités du terminal pétrolier. Les investissements directs étrangers attendus dans le secteur portuaire associé à des flux de capitaux publics devraient largement couvrir le déficit du compte courant extérieur permettant ainsi de maintenir un solde excédentaire de la balance globale pour la période 2007-2010. Cette situation devrait se traduire par une augmentation des réserves de change ..

2.6 Climat des affaires et questions affectant le secteur privé

2.6.1 Le secteur privé formel djiboutien est relativement modeste et ne représente actuellement qu'environ 22% du PIB (15 % pour le commerce et le tourisme, 3% pour le primaire et 4 % pour les autres services). L'économie reste dominée par le secteur public qui fournit plus de 70% des emplois du secteur formel. Le pays compte 2300 entreprises patentées dont 82% sont dans la capitale. L'informel constitue une composante importante du secteur privé.

2.6.2 Le développement du secteur privé rencontre de nombreuses contraintes dont les principales sont : (i) une pression fiscale encore importante; (ii) le faible niveau d'intermédiation financière avec un taux de bancarisation de 5% ; (iii) le faible développement des ressources humaines; (iv) le coût élevé des facteurs de production (eau, électricité, et télécommunications). Pour améliorer l'environnement des affaires, le Gouvernement vise à réduire le coût élevé des facteurs de production dans le cadre du programme de réformes structurelles, notamment celles relatives à la privatisation de la gestion d'entreprises publiques et à la libéralisation du marché du travail.

III. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETE

3.1 Principaux éléments du programme

3.1.1 Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) vise la création d'une dynamique de croissance et une accumulation du capital humain qui puissent faciliter la participation des plus pauvres aux activités productives et favoriser la redistribution des revenus. La stratégie repose sur quatre axes :

3.1.2 **Le premier axe vise à renforcer la compétitivité du pays et à créer les conditions d'une croissance économique forte et durable** à travers la consolidation des politiques de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles..

3.1.3 **Le second axe vise à accélérer le développement des ressources humaines**, à travers l'amélioration de l'accès des plus pauvres à la santé et à l'éducation ; et la mise en

œuvre une politique de l'emploi au moyen de la promotion de la micro-finance et du développement de la formation professionnelle.

3.1.4 Le troisième axe vise à promouvoir le développement local intégré en mettant en place des actions visant plus spécifiquement les zones de pauvreté. Il s'agit en particulier d'améliorer l'accès des pauvres à l'eau et l'assainissement et aux infrastructures sociales de base tout en favorisant les activités génératrices de revenus.

3.1.5 Le quatrième axe vise à promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, judiciaire et économique. En plus de la consolidation des acquis démocratiques, ce pilier de la stratégie vise la mise en œuvre de la décentralisation, et d'une justice garantissant des jugements équitables pour sécuriser les investisseurs, et protéger la propriété.

Encadré 3 : Récapitulatif des principaux éléments du programme gouvernemental et des résultats attendus

AXES	ACTIONS PRIORITAIRES	RESULTATS ATTENDUS
Relancer de la croissance et renforcer la compétitivité	<p>Simplifier et unifier la fiscalité sur le revenu et l'imposition du bénéfice professionnel; Informatiser les services fiscaux; et Introduire progressivement la TVA</p> <p>Assurer une meilleure maîtrise des dépenses courantes par un contrôle de la masse salariale et une compression des dépenses de fonctionnement Mettre en œuvre le plan décennal d'apurement des arriérés antérieurs en accordant la priorité aux créanciers présentant une fragilité sociale et financière</p> <p>Renforcer le secteur financier à travers notamment une surveillance et un contrôle bancaire plus effectif afin de préserver l'intégrité du système de caisse d'émission Révision de la loi bancaire afin de favoriser le développement du secteur financier</p> <p>Mettre en place un cadre juridique et réglementaire attractif pour l'investissement privé en élaborant des nouveaux codes du travail, du commerce, et des investissements Achever le programme de privatisation dans les secteurs de l'électricité, de l'eau et des télécommunications</p>	<p>Le déficit budgétaire (base ordonnancement et don compris) est réduit de 2,2% du PIB en 2005 à 1,5% en 2010</p> <p>L'inflation est contenue en dessous de 2% au cours de la période 2007-2010</p> <p>La croissance réelle du PIB s'améliore de 3,5% en 2005 à 4,6% en 2009</p>
Valoriser les ressources humaines	<p>Dans les différents cycles d'enseignement : Favoriser l'extension des capacités d'accueil Réduire les disparités de genre et entre les régions Améliorer la qualité de l'enseignement au moyen d'une réforme des curriculums et d'un Renforcer la formation continue des enseignants Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'emploi fondée l'adéquation formation-emploi</p> <p>Dans le domaine de la santé : Renforcer les fonctions de planification et de gestion dans les services centraux et périphériques Améliorer la couverture sanitaire en réhabilitant /construisant des infrastructures sanitaires et en les dotant en ressources humaines et matérielles adéquates Mettre en place un mécanisme viable de financement de la santé qui assure l'accessibilité des soins aux indigents</p> <p>Favoriser l'intégration de la femme dans les domaines suivants : (i) la prise de décision, (ii) la santé, (iii) l'éducation ; (iv) et l'économie</p>	<p>Accroître le taux brut de scolarisation dans le primaire de 51,0% en 2003-2004 à 100% à l'horizon 2015</p> <p>Réduire les disparités de genre dans le primaire de 127 garçons pour 100 filles à 118 entre 2004 et 2006</p> <p>Réduire la mortalité infantile de 94,6% à 50% entre 2005 et 2015</p> <p>Maintenir la séroprévalence du VIH/SIDA en dessous de 3% en 2015</p>
Promouvoir le développement local intégré	<p>Favoriser le développement urbain en renforçant le dispositif institutionnel de gestion urbaine et en facilitant la mise en place d'infrastructures socio-économiques de base (écoles, centres de santé, eau potable, et habitat)</p> <p>Améliorer l'état sanitaire et le cadre de vie des populations en facilitant l'accès à des infrastructures durables d'assainissement ; mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire permettant de pérenniser les investissements du secteur</p> <p>Gérer de manière rationnelle la nappe souterraine, principale source d'eau potable du pays ; lever les contraintes institutionnelles entravant le développement du secteur en assainissant la situation financière de l'ONED</p> <p>Mettre en place un ensemble de programmes complémentaires dans le domaine de l'hydraulique villageoise, de l'élevage et de la pêche ; Promouvoir la bio-diversité par la création d'aires protégées et une meilleure sensibilisation des communautés locales à de bonnes pratiques en matière de conservation de ressources naturelles</p>	<p>Accroître l'accès à l'eau potable en milieu urbain de 91,2% à 100% entre 2005 et 2015</p> <p>Accroître l'accès à l'eau potable en milieu rural de 50,9% à 100 entre 2005 et 2015</p> <p>Augmenter l'accès à l'assainissement de 15% en 2005 à 50% en 2009</p>
Promouvoir la bonne gouvernance	<p>Consolider les acquis démocratiques et accélérer la mise en œuvre de la décentralisation</p> <p>Améliorer le système juridique en complétant le Code de procédure pénale par les décrets d'application; en réformant le code procédure civile Renforcer les capacités du système judiciaire en assurant l'indépendance et la formation des magistrats Améliorer les conditions de travail des magistrats en rénovant l'infrastructure judiciaire</p> <p>Moderniser l'administration publique avec la mise en place d'un système fiable de gestion du personnel et la promotion de la formation continue</p> <p>Veiller à une application continue des dispositions relatives à la préparation du budget, au suivi et au contrôle de l'exécution de la dépense Mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme et des budgets de programme Déconcentration progressive de l'ordonnancement dans les ministères dépensiers Renforcer les corps de contrôle de l'Etat en particulier l'IGE et la Chambre des Comptes.</p>	<p>Renforcement de la stabilité politique et participation des citoyens à la gestion des problèmes de proximité</p> <p>La justice garantit des jugements équitables, sécurise les investisseurs, et protège la propriété</p> <p>Les finances publiques sont mieux articulées sur les programmes prioritaires du Gouvernement</p>

3.2 Cadre de partenariat

3.2.1 Les consultations avec les partenaires au développement se sont essentiellement tenues dans le cadre de la formulation des stratégies sectorielles. L'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été la première tentative dans la mise en place d'un référentiel unique à travers lequel devraient s'inscrire les interventions des partenaires au développement. Ces derniers reconnaissent le rôle stratégique que devrait jouer la coordination entre bailleurs de fonds dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide avec un rôle dirigeant du Gouvernement en la matière. La coordination de l'aide au sein du Gouvernement incombe à trois structures que sont la Cellule de Suivi du CSLP du Cabinet du Premier Ministre, la Direction du Financement Extérieur du Ministère de l'Economie et des Finances et la Direction de la Coopération Internationale du Ministère des affaires étrangères.

3.2.2 La coordination de l'aide est caractérisée par l'absence de structures de concertation formelle, et l'accréditation dans les pays voisins de la plupart des organismes et ambassades ayant juridiction sur Djibouti. Cette situation contribue à rendre difficile les concertations entre bailleurs de fonds.

Encadré 4 : Principales interventions des partenaires au développement		
SECTEUR	PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	OBJECTIFS POURSUIVIS
Education	IDA, FADES, BAD, BID, Japon, France, Fonds Saoudien, USAID, AFD	Augmentation des capacités d'accueil dans le primaire et dans l'enseignement moyen, favoriser l'éducation des filles, appui à la formation initiale et continue des enseignants, appui à la réforme du curriculum, appui à l'enseignement technique et professionnel, et amélioration de la santé scolaire
Santé	IDA, USAID BID, BAD, OPEP, France, Italie, Don Fonds mondial SIDA	Accroissement de la couverture des services de santé de base, amélioration de la santé de la reproduction, appui à la formation continue, renforcement des capacités de gestion du secteur, fourniture d'ARV, renforcement de la surveillance épidémiologique, sécurisation transfusionnelle
Autres secteurs sociaux	IDA, BAD, FADES, BID France, et AFD	Développement communautaire, amélioration de l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base, octroi de micro-crédits, favoriser les activités génératrices de revenus, appui à la promotion de la femme
Equipements collectifs	IDA, FADES, UE, AFD, BAD, Abu-Dhabi, Koweit, BID, Fonds OPEP	Développement portuaire, extension des capacités de production du secteur énergétique, aménagement des rocades urbaines, construction de logements sociaux, réhabilitation de l'infrastructure économique et sociale suite aux inondations, développement du corridor routier Djibouti-Addis-Abeba, interconnexion électrique avec l'Ethiopie
Agriculture	FIDA, BAD, BID, France USAID, Fonds Saoudien, Union européenne	Développement de la micro-finance et des micro-entreprises rurales, détection précoce de la famine (FEWSNET), contrôle des épizooties, appui à la réexportation de bétail, mise aux normes sanitaires des infrastructures de pêche
Multisecteur	FMI, IDA, BAD, PNUD, ACBF, FNUAP, UE	Appui au programme de réformes économiques, appui à la gestion de la dette, financement du programme de démobilisation, renforcement de la gouvernance financière, appui à la gouvernance locale et administrative, renforcement des capacités en matière d'analyse des données démographiques.
Eau et assainissement	JICA, BAD, OPEP, France, UE	Accroissement des ressources en eau de Djibouti-ville, développement de l'hydraulique rurale, formulation d'une stratégie de l'assainissement tant au niveau institutionnel qu'à la définition d'un programme prioritaire d'investissement, drainage des eaux pluviales et réhabilitation de la voirie primaire.
Environnement	ONUDI, IDA, PNUD, FEM, PNUE, PNUD	Assistance technique à la préparation du plan national de mise en œuvre et de réduction des polluants organiques et persistants, actions d'IEC sur les impacts de l'environnement sur les conditions de vie, conservation des terroirs (Iles Maskali), renforcement des capacités du secteur, mise en place d'un système d'information environnementale

IV. STRATEGIE D'AIDE PAYS DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 Contexte du pays et sélectivité stratégique

4.1.1 Les efforts actuels du Gouvernement visent à achever les réformes structurelles devant améliorer la compétitivité de l'économie et à mettre en œuvre un programme

d'investissement public axé sur le développement de la chaîne de transport et l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base.

4.1.2 Sélectivité stratégique : La stratégie de la Banque pour la période 2007-2010 a été formulée en prenant en compte (i) la stratégie de développement du pays, (ii) les interventions des autres bailleurs, (iii) les études économiques et sectorielles réalisées par la Banque et les autres partenaires au développement, et (iv) les enseignements tirés des stratégies antérieures. Les piliers de la stratégie s'articulent autour de deux axes parmi les quatre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté à savoir : la promotion du développement local intégré (axe III) et la promotion de la bonne gouvernance (axe IV). Ceci sera fait à travers un projet d'assainissement qui contribuera à un meilleur accès à l'assainissement de la ville de Djibouti, un projet d'appui à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et un projet d'appui institutionnel.

4.2 Gestion du portefeuille et enseignements tirés du DSP précédent

4.2.1 Envergure du portefeuille : Depuis le démarrage de ses activités à Djibouti en 1979, le Groupe de la Banque a approuvé vingt sept (28) opérations comptant pour des engagements cumulés nets d'annulations qui se sont chiffrés à 120,45 millions d'UC au 30 juin 2007.

4.2.2 Le portefeuille actif est constitué de 8 projets et correspond à des engagements d'un montant de 43,3 millions d'UC, dont 28,5% ont été décaissés. Les interventions en cours portent, par ordre d'importance, sur : le secteur énergétique (40,75%); le secteur social (37,6%) ; le secteur agricole (3,5%) ; le multisecteur (2,7%). Le secteur privé (16,3%) est soutenu par la Banque avec le financement du projet de Terminal vraquier destiné au stockage et au traitement des importations de produits agricoles.

4.2.3 Évaluation du DSP précédent : Le DSP précédent visait le renforcement des ressources humaines en appuyant le développement de l'enseignement fondamental au moyen d'un élargissement de l'offre publique d'enseignement moyen général pour faire face aux flux additionnels d'élèves venant de l'enseignement primaire. Dans le cadre du financement des projets du NEPAD, la Banque a soutenu l'interconnexion électrique de Djibouti avec l'Éthiopie qui devrait contribuer à la réduction du coût de l'énergie. Il est prématuré de tirer des enseignements dans la mise en œuvre de ces deux prêts au vu du fait que le projet éducation III n'est entré en vigueur qu'en avril 2005, tandis que l'accord de prêt du projet d'interconnexion électrique n'a été signé qu'en juillet 2005. Les longs délais dans la mise en vigueur des projets et dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement expliquent les retards dans le démarrage des projets.

4.2.4 Revue de la performance du portefeuille : Le portefeuille a, dans son ensemble, connu des améliorations depuis la dernière RAPP tenue en mai 2002. Sur les huit projets que compte le portefeuille, seul un projet peut être considéré comme un projet à risque à savoir : le Fonds Social de Développement (FSD, approuvé en juillet 1998). Le FSD connaît un retard considérable en raison de l'arrêt des activités de génie civil, et des longs délais mis pour sélectionner les entreprises chargées de réaliser les prestations de services. Seul le volet micro finance connaît une exécution satisfaisante avec un montant cumulé des prêts de 213 millions de DJF (ou 1,23 million d'UC). L'audit technique réalisé par la Banque a recommandé l'abandon de petits travaux au profit d'infrastructures sanitaires de plus grande envergure en faisant recours à la maîtrise d'ouvrage délégué, en particulier à l'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ADETIP).

4.2.5 En dépit de ces progrès, l'exécution du portefeuille continue d'être entravée par des difficultés récurrentes qui résultent des contraintes institutionnelles du pays. Les suspensions de décaissement pour cause d'arriérés sur le remboursement des prêts sont la principale contrainte s'exerçant sur l'exécution des projets. La faible internalisation des règles d'acquisitions des biens et services de la Banque constitue également une contrainte majeure dans l'exécution du portefeuille.

4.2.6 **Enseignements tirés des stratégies antérieures :** Les enseignements des stratégies antérieures incluent l'adoption d'une approche plus sélective et axée sur un nombre limité de projets. Les actions à envisager pour améliorer davantage la qualité du portefeuille devraient être orientées en premier lieu sur le paiement à temps des échéances sur le remboursement des prêts. L'amélioration de la trésorerie de l'État et une gestion efficace de la dette extérieure devraient permettre d'éviter d'accumuler des arriérés vis-à-vis de la Banque. Pour ce qui concerne l'exécution des projets, une supervision plus fréquente et l'organisation régulière de revues à mi-parcours devraient être l'occasion d'examiner la pertinence des activités, de les adapter, et de réactualiser leurs coûts. La rationalisation des conditions de mise en vigueur des projets, et le traitement diligent des avis de non objection et des demandes de décaissement par la Banque pourraient également contribuer à améliorer la mise en œuvre des projets.

4.3 Cadre de résultats du DSPAR

4.3.1 Deux objectifs sont visés par le présent DSPAR : (i) contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population en facilitant l'accès à des installations durables de l'assainissement et autres équipements et services de base ; (ii) contribuer au renforcement des capacités institutionnelles.

4.3.2 Les résultats intermédiaires attendus du programme d'assainissement sont l'atténuation des risques de transmission des maladies hydriques et ainsi améliorer la productivité des ressources humaines. La réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement offrent les meilleures garanties pour la réduction des risques sanitaires, la protection de la nappe souterraine et permet également de limiter les rejets d'eaux usées en milieu marin littoral.

4.3.3 Le programme de réduction de la pauvreté urbaine favorisera l'accès aux services sociaux de base, la création d'emploi et l'assistance aux groupes sociaux vulnérables grâce à la réalisation d'infrastructures locales exécutées par le biais de travaux à haute intensité de main d'œuvre, l'appui au développement communautaire et la fourniture de services de micro finance.

4.3.4 Le renforcement des capacités institutionnelles devrait contribuer à améliorer l'environnement des affaires et le renforcement des capacités administratives.

Tableau 4.1 : matrice des résultats thématiques

Objectifs stratégiques à long Terme	Réalizations attendues du DSPAR à l'horizon 2010				Priorités et performance de la Banque		
	Principales contraintes sectorielles	Produits et réalisations du DSPAR que la Banque compte influencer par ses interventions	Indicateurs intermédiaires pour les réalisations du DSPAR	Actions pour atteindre les indicateurs et réalisations intermédiaires	Produits attendus	Interventions en cours de la Banque/ partenaires au développement du secteur	Instruments de mesure de la performance
<p>Pilier I : Développement local intégré</p> <p>•Favoriser le développement du capital humain en améliorant l'accès des populations à des installations durables d'assainissement</p> <p>ODM 7 : Réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement</p> <p>ODM 1 Éradiquer la pauvreté et la faim</p>	<p>Absence de structure autonome de gestion du secteur</p> <p>Système d'assainissement et de drainage en très mauvais état</p> <p>Inexistence de mécanismes de recouvrement des coûts</p> <p>Infrastructures marchandes très défectueuses</p>	<p>Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire garantissant la pérennité des investissements</p> <p>Réhabilitation du système de drainage des eaux pluviales</p> <p>Réhabilitation du système de collecte des eaux usées ; mise en place de stations d'épuration des eaux de l'assainissement</p> <p>Mise en place d'infrastructures marchandes plus fonctionnelles</p> <p>Réaliser des infrastructures locales et de services sociaux de base par le biais des travaux à haute intensité de main de main d'œuvre.</p> <p>Renforcer les capacités des élus locaux, ONG et institutions de micro crédit</p>	<p>Le taux de raccordement de la ville de Djibouti au réseau d'assainissement public passe de 18% à 37% en 2011 et à 57% en 2015</p> <p>Absence d'eaux usées stagnantes dans les zones proches des habitations</p> <p>Atténuation des risques sanitaires liés aux maladies hydriques</p> <p>Amélioration des réseaux d'échanges et de promotion des activités économiques au niveau des régions</p>	<p>Mises en place d'un cadre institutionnel et réglementaire garantissant la pérennité des investissements</p> <p>Appui au programme d'investissement prioritaire</p> <p>Appui au programme de décentralisation</p> <p>Renforcement des capacités des Institutions de micro finance</p>	<p>Le secteur de l'assainissement est autonome en matière de gestion financière et administration</p> <p>Limitation des risques de pollution de la nappe qui est la seule source d'eau potable</p> <p>Suppression des rejets en mer et préservation des ressources halieutiques</p> <p>Baisse significative des maladies hydriques liées au dysfonctionnement du système d'assainissement qui sont la cause de 38% des décès</p>	<p>Étude stratégique de l'assainissement de la Ville de Djibouti</p> <p><u>Principaux partenaires au développement :</u></p> <p>UE JICA Banque mondiale AFD</p>	<p>Rapport d'avancement par le maître d'œuvre</p> <p>Observation sur site</p> <p>Mission de supervision</p> <p>Revue à mi-parcours</p> <p>Enquêtes de satisfaction des usagers</p> <p>Suivi assuré par le ministère de la santé</p> <p>Mission de supervision</p> <p>Revue à mi-parcours</p>
<p>Pilier II : Renforcement des capacités</p> <p>Promouvoir la bonne gouvernance par le renforcement des capacités du système judiciaire</p> <p>ODM 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p>	<p>Faiblesse des ressources financières (1% du budget de l'Etat) ; insuffisance de moyens matériels ; vétusté de l'infrastructure judiciaire,</p> <p>faiblesses des capacités techniques des ONG et des structures municipales et des districts et des régions</p> <p>Déficit quantitatif de magistrats ; imprécisions sur leur statut risquant de remettre en cause leur indépendance</p>	<p>Amélioration des conditions de travail des juges et de l'ensemble du système judiciaire</p> <p>Modernisation et accessibilité de la législation en vue de renforcer la sécurité juridique</p> <p>Contribution à la création d'un environnement des affaires libre de risques non- commerciaux et propre à recevoir la confiance des investisseurs</p> <p>Modernisation des outils de gestion au niveau des districts et des régions</p>	<p>L'institution judiciaire est en mesure de veiller à l'application des textes réglementaires et juridiques</p> <p>L'environnement des affaires est libre de risques non commerciaux et reçoit la confiance des investisseurs</p> <p>Les investissements privés se sont accrus de 11,8% du PIB en 2004 à 13,9% en 2010</p> <p>La participation des institutions locales et la société civile dans le développement des régions est plus accrue et visible.</p>	<p>Renforcement des capacités des institutions judiciaires</p> <p>Renforcement des capacités des élus et des agents des districts et des ONG</p>	<p>Rénovation de l'infrastructure judiciaire (Cour Suprême, Tribunal de Statut Personnel, et Ministère)</p> <p>Mise en place d'outils d'aide à la décision (bibliothèque, et acquisitions d'ouvrages)</p> <p>Formation du personnel et acquisitions de biens d'équipements</p>	<p>Projet de renforcement de la bonne gouvernance des finances publiques (appui à la Chambre de Comptes dans l'institution de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des finances publiques)</p> <p><u>Principaux partenaires au développement :</u></p> <p><u>ACBF</u> <u>PNUD</u></p>	<p>Rapports d'activités du projet</p> <p>Enquête de satisfaction des usagers.</p> <p>Rapports d'avancement</p>

4.4 Piliers et centres d'intérêt du DSPAR

4.4.1 Les interventions des principaux partenaires au développement visent essentiellement à améliorer la compétitivité du pays en favorisant la levée des obstacles à l'investissement privé, l'accès à l'éducation et à la santé, la promotion de la micro entreprise ainsi que les infrastructures de soutien à la production. La stratégie de la Banque s'inscrit dans cette perspective en favorisant l'accès des populations à un système durable d'assainissement et autres équipements et services de base, l'appui aux activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités. Le choix de cette stratégie est justifié par le rôle primordial que joue l'assainissement dans la prévention des maladies d'origine hydrique et l'amélioration de l'état sanitaire de la population. Le renforcement des capacités contribue également à l'amélioration de la compétitivité en créant le cadre institutionnel nécessaire à la sécurisation des investissements et la protection de la propriété, ainsi que la capacité d'orientation et d'encadrement des activités productives.

Pilier I : promotion du développement local intégré

4.4.2 Les problèmes d'assainissement de Djibouti, qui fait face à une urbanisation rapide, se trouvent essentiellement dans la capitale et dans les centres urbains de l'intérieur du pays qui abritent la majorité de la population. Les financements en appui à l'eau et l'assainissement sont en grande partie orientés vers l'alimentation en eau potable sans s'assurer de la mise en place en parallèle des infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées. Cette situation est à l'origine de l'émergence d'une nouvelle forme de risque de santé publique liée à la stagnation des eaux usées et la contamination des nappes souterraines qui sont les seules sources d'eau potable. La Banque a financé l'étude du Plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti en vue de mettre en place un cadre institutionnel et financier viable, préalablement à l'engagement de nouveaux investissements dans le secteur.

4.4.3 L'Etude du plan stratégique d'assainissement de la ville de Djibouti financée par la Banque propose la création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et commercial (EPIC) qui regrouperait l'ensemble des services d'assainissement et d'eau, et qui sera placé sous la tutelle d'un Ministère dans un premier temps. Au fur et à mesure que la décentralisation se concrétise, l'EPIC sera placé sous tutelle d'une collectivité locale formée par une municipalité autonome, permettant ainsi de recentrer les services d'assainissement sur un espace urbain qui lui correspondrait. L'étude propose également un programme prioritaire d'investissement sur une période de cinq années dont les principaux éléments sont les suivants : (i) favoriser l'assainissement individuel partout où c'est possible, (ii) réhabiliter et étendre les réseaux d'assainissement collectif (curage, remplacement des tronçons les plus dégradés) ; et (iii) construire des stations d'épuration à Douda et à Balbala. Le montant estimé des travaux prioritaires est de 38,6 millions de dollars EU.

4.4.4 La très forte concentration de la population djiboutienne dans la capitale fait que la pauvreté est très répandue en milieu urbain. Une « Carte de la pauvreté de la ville de Djibouti » montre une concentration d'environ 400 000 personnes en dessous du seuil de la pauvreté dans certains quartiers de la capitale. Pour réduire la pauvreté et limiter l'exode rural vers la capitale où les opportunités d'emploi sont déjà très insuffisantes, le gouvernement a élaboré un *programme de réduction de la pauvreté urbaine* qui couvre la ville de Djibouti et des chefs-lieux des districts. L'objectif de ce programme est d'accroître l'accès aux infrastructures, aux services et équipements de base, au développement communautaire et au micro-financement par les populations des quartiers pauvres de la ville et des chefs-lieux des districts. Les actions envisagées sont : (i) la réalisation d'infrastructures locales et de services sociaux de base par le recours à des travaux à haute intensité de main d'œuvre ; (ii) l'appui au développement communautaire qui concernerait les associations de base, les ONG et les collectivités locales, dans le but de soutenir leurs initiatives de

développement social au niveau des communautés ; (iii) la fourniture de services de micro-finance pour l'émergence ou le renforcement des activités génératrices de revenus.

Pilier II : Renforcement des capacités

4.4.5 *Appui à la promotion de la bonne gouvernance* : La nécessité d'adopter une approche sélective dans la formulation de son programme d'assistance a conduit la Banque à chercher la meilleure utilisation possible de ses ressources pour relever les défis en matière de bonne gouvernance à Djibouti. La justice offre l'avantage de constituer le préalable à l'instauration de la gouvernance, en ce que la bonne application des règlements et des textes de lois requiert l'existence d'institutions judiciaires efficaces dotées suffisamment en moyens humains et matériels. Les actions prioritaires que la Banque soutiendra porteront sur le renforcement des capacités de l'institution judiciaire en appuyant la mise en œuvre des organes prévus dans le texte organisant le Ministère qui prévoit la création de plusieurs services notamment la Direction des Services Judiciaires, la Direction de la Législation et des Réformes, et la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Dans le domaine de la formation, il conviendrait d'envisager une formation initiale au profit des nouveaux recrues et une formation de mise à niveau pour les magistrats et autres agents d'une certaine ancienneté.

Tableau 4.2 : Cadre du DSP axé sur les résultats

RÉSULTATS À LONG TERME/ DE NIVEAU SUPÉRIEUR ATTENDUS PAR LE PAYS	RÉSULTATS ATTENDUS DU DSP 2007-2010	LIEN ENTRE LE DSP ET LES PRIORITÉS DU CSLP
<p>Pilier I : promotion du développement local intégré Favoriser le développement du capital humain en facilitant l'accès des populations à des installations durables d'assainissement et aux infrastructures sociales de base.</p> <p>Renforcement des institutions locales et des ONG</p>	<p>Un cadre institutionnel fonctionnel garant des installations d'assainissement et capable de gérer le service public sur le long terme est en place</p> <p>Le taux de raccordement de la ville de Djibouti au réseau d'assainissement public augmente de 18% en 2005 à 37% en 2011</p> <p>Accès permanent aux infrastructures et aux services sociaux de base</p> <p>Les capacités de gestion des élus locaux et des agents des ONG sont améliorées</p> <p>Des mécanismes et outils de gestion efficaces sont opérationnels au niveau des régions et des districts.</p> <p>Un système de micro finance viable et pérenne fonctionne dans le pays</p>	<p>Développer le capital humain</p> <p>Promouvoir le développement local intégré</p> <p>Réduction de la pauvreté et amélioration des capacités locales</p>
<p>Pilier II : Renforcement des capacités promouvoir la bonne gouvernance par le renforcement des capacités de l'institution judiciaire</p>	<p>Indépendance et efficacité des magistrats</p> <p>Améliorer les conditions de travail des magistrats en rénovant l'infrastructure judiciaire (Cour Suprême, Tribunal de Statut Personnel, et Ministère)</p> <p>Mise en place d'outils d'aide à la décision (bibliothèque, et acquisitions d'ouvrages)</p> <p>Formation du personnel et acquisitions de biens d'équipements</p>	<p>Promotion de la bonne gouvernance</p>

4.5 Dimension régionale de l'aide de la Banque

4.5.1 Djibouti prend part activement aux efforts d'intégration au sein du COMESA et de l'IGAD et a su utiliser sa stabilité et sa neutralité pour aider à la résolution des crises régionales. Outre la création d'une zone de libre-échange, Djibouti participe à la mise en œuvre des principales initiatives du COMESA, à savoir la zone d'investissement commune ; l'harmonisation des législations sur les marchés publics ; et la libre circulation des biens, services et capitaux.

4.5.2 En investissant dans l'assainissement de la ville de Djibouti, la Banque contribue à une amélioration de la santé environnementale mais aussi au renforcement de l'attractivité de la place de Djibouti dans son rôle de plate-forme commerciale et financière de la région. L'appui institutionnel en ciblant l'amélioration de la gouvernance judiciaire, s'inscrit dans le cadre de l'initiative du COMESA portant sur la création d'une zone d'investissement commune qui vise la libéralisation et la protection des investissements.

Encadré 5 : Consultations sur la stratégie du Groupe de la Banque

Les premières consultations sur la stratégie d'aide du Groupe de la Banque au cours de la période 2005-2010 se sont déroulées à Djibouti en septembre 2005. D'autres consultations ont eu lieu fin décembre 2006 et au mois de mai 2007. Des séances de travail ont été tenues avec les hautes personnalités de l'Etat, en particulier le Ministre de l'Economie et des Finances et du Plan chargé de la Privatisation (MEFPP), le Ministre de la Justice, et le Ministre de l'Agriculture. Des discussions ont eu lieu avec le Coordonnateur du Programme national de lutte contre la pauvreté et la société civile notamment l'ONG Bender Djedid (Terre Nouvelle) dotée d'un statut consultatif spécial auprès de Conseil Economique et Social des Nations Unies. La mission de la Banque a étroitement travaillé avec le personnel technique des ministères de l'économie et des finances, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, et de la justice dans le but de recueillir leur avis sur les actions prioritaires du programme du Gouvernement devant être financé par la Banque sur le moyen terme. Afin de mieux coordonner la stratégie d'intervention de la Banque avec celle des autres partenaires au développement, la mission a tenu des séances de travail avec l'Union européenne, l'IGAD, l'AFD, l'USAID et le PNUD. La priorité consistant à développer le capital humain afin d'accroître la compétitivité de l'économie djiboutienne et d'assurer une meilleure insertion du pays dans l'économie de la région a été unanimement reconnu par les différentes parties comme devant être l'orientation stratégique des interventions des partenaires au développement à Djibouti. En vue de consolider le rôle du pays comme plate-forme économique et financière de la région, les parties prenantes consultées ont souligné la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance et une meilleure prédictibilité de l'environnement des affaires en renforçant les capacités de l'institution judiciaire afin qu'elle soit en mesure de veiller à l'application de l'arsenal des textes juridiques et réglementaires.

4.6 Aide du Groupe de la Banque : allocation des ressources en fonction de la performance, critères de performance et activités autres que les prêts

4.6.1 Cadre d'assistance financière du Groupe de la Banque : La stratégie d'aide au cours de la période 2007-2010 sera financée avec l'intégralité de l'allocation du pays dans le cadre du FAD-X et des ressources qui seront disponibles dans le cadre du FAD XI. Les ressources allouées à Djibouti dans le cadre du FAD-X sont d'un montant de 6,5 millions d'UC sous forme de dons et sont estimées à environ 9,5 millions d'UC pour le FAD XI.

4.6.2 L'évaluation de la performance de Djibouti au titre de l'EPIP a permis de le classer parmi les pays ayant des politiques et institutions de qualité moyenne au vu des modestes progrès réalisés en matière de stabilisation macroéconomique et des contre-performances dans la mise en oeuvre des réformes structurelles et des politiques d'inclusion et d'équité.

4.6.3 Concernant *la stabilité macroéconomique*, l'adoption d'une politique budgétaire permettant une réduction des risques d'instabilité financière et favorisant une meilleure allocation des ressources budgétaires sera un critère de performance. Un meilleur rendement des impôts et un élargissement de l'assiette fiscale devraient permettre l'atteinte de cet objectif. La maîtrise des dépenses courantes sera déterminante pour permettre l'allocation de ressources additionnelles aux dépenses d'investissement et aux programmes sociaux.

4.6.4 *Les politiques structurelles* qui serviront de critère de performance portent sur les réformes qui sont en mesure de stimuler l'investissement privé et la croissance économique. Celles-ci concernent : (i) l'adoption d'un code des investissements harmonisant les diverses exonérations fiscales et rationalisant les procédures d'octroi des agréments ; (ii) un code de commerce devant donner plus de prédictibilité à l'environnement des affaires ; (iii) l'implication du secteur privé dans la gestion des entreprises publiques d'eau et d'électricité; et (iv) le vote par le Parlement du nouveau code du travail.

4.6.5 Pour ce qui concerne les mesures en faveur de *l'inclusion et l'équité sociale*, le critère de performance retenu pour promouvoir les programmes d'éducation et de santé portera sur l'augmentation des ressources budgétaires allouées à ces secteurs. S'agissant de la protection sociale, l'accès à un emploi salarié demeure pratiquement le seul moyen d'y accéder à Djibouti. Ainsi, le développement du secteur productif est le levier par lequel la protection sociale peut être élargie à long terme. A court terme, il est nécessaire de développer des activités génératrices de revenus en direction des groupes spécifiques (sans-emploi, nomades, etc....) en professionnalisant davantage les activités de microfinance. L'adoption d'une stratégie de développement de la microfinance sera le principal critère de performance dans ce domaine.

4.6.6 En matière de *gestion et institutions du secteur public*, la performance sera mesurée par les progrès accomplis dans le renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte dans l'utilisation des ressources publiques. A cette fin, la Banque encouragera la mise en place de cadre budgétaire à moyen terme comme les budgets par objectifs ou les cadres de dépenses à moyen terme. Le cadre réglementaire des marchés publics demande à être modernisé en l'harmonisant, autant que possible, avec les pratiques suivies par les partenaires au développement. Un des principaux axes d'amélioration du système de passation devrait porter sur une révision des seuils devant permettre de limiter la passation des marchés sans une mise à la concurrence et l'adoption d'un référentiel des prix.

4.6.7 **Programme de prêts :** L'aide du Groupe de la Banque pour la période 2007-2010 sera articulé autour de trois opérations: (i) *un projet d'appui à l'assainissement de la ville de Djibouti*, (ii) *un projet d'appui à la réduction de la pauvreté en milieu urbain*, et (iii) *un projet en faveur de l'appui à la bonne gouvernance*. La Banque co-financera avec l'Union européenne la mise en place du cadre institutionnel et financier, la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et la construction d'une nouvelle station d'épuration. Le programme de la réduction de la pauvreté en milieu urbain sera co-financé avec la Banque Mondiale et autres bailleurs de fonds. Le projet d'appui institutionnel servira au renforcement des capacités de l'institution judiciaire.

4.6.8 **Opérations du secteur privé :** Des potentialités assez importantes existent à Djibouti dans le développement d'entreprises d'infrastructures destinées à l'exportation de services de transport à destination de l'Éthiopie et des pays de la région. C'est dans ce contexte que la Banque a approuvé en 2003 le premier prêt au secteur privé djiboutien destiné à soutenir la construction et l'exploitation d'un terminal vraquier au Port de Djibouti pour le stockage et le traitement des importations de produits agricoles à destination de l'Éthiopie et des autres pays de la région. La stratégie du Groupe de la Banque en matière de développement du secteur privé à Djibouti visera deux principaux objectifs : (i) la création de conditions favorables à l'initiative privée à travers le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place d'un cadre réglementaire plus efficient favorisant la concurrence et la réduction des coûts de production ; et (ii) le partenariat public-privé dans le développement des entreprises d'infrastructures.

4.6.9 **Activités hors prêts :** Les activités hors prêts consisteront en des travaux analytiques et des conseils qui auront pour objectif le renforcement des capacités en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque. Dans ce contexte, la Banque encouragera le séjour régulier à son siège du personnel des agences d'exécution des projets ou l'organisation d'ateliers à Djibouti afin d'assurer une meilleure appropriation par les unités de gestion des projets des règles d'acquisitions des biens et services et des procédures de décaissement. Les revues du portefeuille seront organisées de manière plus régulière en vue d'élaborer un plan d'action pour améliorer l'exécution des projets. Les activités analytiques, en particulier les rapports d'achèvement des projets seront élaborés dans le but de mieux guider la préparation de futures interventions et de renforcer les connaissances dans des domaines à fort potentiel de croissance pour l'économie djiboutienne.

4.7 Partenariat et harmonisation

4.7.1 Le mécanisme de coordination de l'aide demeure faible en raison de l'approche-projet qui continue d'être à la base des programmes d'assistance de la plupart des partenaires au développement de Djibouti. Ces derniers reconnaissent cependant la nécessité de remédier à la fragmentation de l'aide et d'harmoniser leurs politiques et procédures dans un sens qui encourage la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures du pays. L'adoption d'une approche concertée basée sur le financement de programmes à travers des instruments de prêt comme l'aide budgétaire ou l'approche sectorielle qui mettraient en commun les ressources financières des partenaires en appui au programme du Gouvernement est entravée par le retard dans la conclusion d'une seconde FRPC avec le FMI qui conditionne, pour la plupart des partenaires au développement, le financement d'aides budgétaires.

V. SUIVI ET EVALUATION AXES SUR LES RESULTATS

5.1 Suivi des résultats du DSP et de la Performance du Groupe de la Banque

5.1.1 **Capacité du pays à suivre la mise en œuvre du DSPAR :** Les pratiques de suivi-évaluation (S/E) et de la gestion axée sur les résultats sont peu répandues au sein de l'administration publique djiboutienne. Cette situation résulte de la faiblesse de l'appareil statistique nationale mais surtout du fait que la notion d'obligation de rendre de compte n'a que très récemment été prise en compte dans les politiques publiques en réponse aux préoccupations aux bailleurs de fonds pour une meilleure performance du secteur public. Le besoin d'une meilleure prise en compte de l'impact de l'aide publique au développement et de l'action de l'Etat figure cependant par les priorités du Gouvernement comme le témoigne les récentes initiatives⁴ entreprises dans ce domaine. Des améliorations sont également constatées dans la production de données dans les domaines couverts par les deux piliers de la stratégie de la Banque. En effet, l'étude du FAD sur le plan stratégique de la ville de Djibouti fournit un diagnostic très approfondi de l'assainissement liquide et solide ainsi que les propositions sur le cadre institutionnel nécessaire à une pérennisation des investissements du secteur. Le défi en matière d'amélioration de la capacité de suivi-évaluation consiste à assurer une bonne coordination entre les différents ministères par l'adoption d'un cadre global d'organisation du travail et de circulation de l'information.

5.1.2 **Mesure de la performance du Groupe de la Banque :** Les revues de performance du portefeuille, l'évaluation à mi-parcours du DSPAR, et les rapports d'achèvement des projets serviront d'instruments de mesure des progrès dans l'obtention des résultats intermédiaires et de l'impact à moyen terme de l'assistance de la Banque. La mesure des résultats du DSPAR dans le secteur de l'assainissement s'effectuera à travers le futur EPIC proposé par l'étude financée par le FAD en vue d'assurer une autonomie de gestion du secteur. L'évolution des investissements privés servira d'indicateur dans le suivi de amélioration de l'institution judiciaire.

5.2 Gestion des risques

5.2.1 **Risque-pays :** Comme pour la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté du Gouvernement, le principal facteur de risque pour le programme du Groupe de la

⁴ On peut entre autres mentionner : (i) la fusion de l'ancienne Direction de la Statistique et du Bureau Central du Recensement en une seule Direction de la Statistique et des Études Démographiques (DISED); (ii) l'adhésion du pays au Système Général de Diffusion des Données du FMI afin de disposer d'un système statistique complet, cohérent, et répondant aux normes internationales ; (iii) la participation du pays au Programme de Comparaison Internationale (PCI) pilotée par la BAD qui vise à répondre à la demande croissante de données fiables et cohérentes pour appuyer la réalisation des ODM.

Banque est lié aux contraintes institutionnelles de l'administration publique. Les mesures d'atténuation de ce risque devrait consister en la relance de la réforme institutionnelle avec des volets comprenant : (i) une réforme de la fonction publique instaurant un régime basé sur le mérite associé à un renforcement de la formation continue ; (ii) une réforme du système de passation des marchés visant à assouplir les conditions d'adjudication des marchés tout en assurant les principes d'économie, d'impartialité, de transparence et d'efficience.

5.2.2 Une accumulation d'arriérés de paiement sur le remboursement des prêts du Groupe de la Banque constitue également un risque pour la mise en œuvre de la stratégie de la Banque. En effet, cette situation conduirait à une suspension des décaissements de la Banque et *de facto* l'impossibilité pour le FAD de financer les actions appuyées par le DSPAR. Une mesure d'atténuation de ce risque porte sur la réduction des dépenses de fonctionnement et de transferts dans les secteurs non-prioritaires.

5.2.3 **Risque inhérent à la performance du Groupe de la Banque :** La faible capacité d'absorption du pays demeure un risque majeur dans la mise en œuvre de la stratégie d'aide du Groupe. Un dialogue soutenu avec les autorités sur les propositions en faveur d'une amélioration de la qualité du portefeuille et une intensification de la supervision et des revues à mi-parcours des projets devrait également permettre d'atténuer ce risque.

5.2.4 **Risques exogènes :** l'économie djiboutienne est très dépendante de l'activité portuaire, de la rente de situation liée à la présence des troupes étrangères, et de l'aide publique au développement. Une certaine instabilité macroéconomique pourrait être générée par une perte de compétitivité du port de Djibouti ou par une réduction des ressources issues de la coopération militaire qui résulterait d'une normalisation de la situation politique dans la région. Ce risque pourrait être atténué par les efforts actuels des pouvoirs publics visant à accroître les capacités portuaires avec la construction d'un second complexe portuaire. Le risque inhérent à la contraction de l'aide publique pour être jugulé nécessitera un engagement soutenu des pouvoirs publics à mener à terme les réformes économiques soutenues par la communauté des bailleurs de fonds.

5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays

5.3.1 Djibouti fait face à quatre principaux risques qui peuvent entraver l'exécution des programmes de développement : (i) la faiblesse des institutions publiques, (ii) la vulnérabilité financière et économique du pays pouvant résulter d'un relâchement des efforts d'ajustement, (iii) la forte dépendance du pays vis-à-vis des services, en particulier de l'activité portuaire, (iv) la faible capacité d'absorption du pays. Les questions devant faire l'objet de dialogue avec les pouvoirs émergent de ces différents risques.

5.3.2 **Réforme du secteur public :** En vue de renforcer les capacités de l'administration publique, Djibouti devrait relancer le programme de réforme institutionnelle qui vise à revitaliser le secteur public. Ce programme devrait inclure une réforme de la fonction publique fondée sur la promotion du mérite et de la performance des agents de l'État. La réforme devrait également accorder une place importante à l'Institut National d'Administration Publique (INAP) dans le dispositif de renforcement des capacités au sein de l'administration publique. Le second volet de cette réforme institutionnelle devrait porter sur l'approfondissement des réformes budgétaires dans le sens du renforcement de l'obligation de rendre compte; et du passage d'un budget de moyen à un budget de résultats. Une attention particulière devrait être donnée à la refonte du code des marchés publics en vue de l'aligner sur les pratiques suivies par les partenaires au développement.

5.3.3 **Consolidation de la stabilité macroéconomique :** En collaboration avec les IBWs, le Groupe de la Banque renforcera le dialogue sur les politiques économiques qui sont en mesure de contribuer au maintien de la discipline fiscale et à une allocation des ressources publiques aux priorités en matière

de réduction de la pauvreté. La gestion de la dette devrait également être améliorée en vue d'accroître la prédictibilité de la dette extérieure. A cette fin, la Banque encouragera le Gouvernement à signer des accords de rééchelonnement avec les créanciers bilatéraux afin d'assurer un paiement régulier du service de la dette non-rééchelonnable comme celle du Groupe de la Banque et d'éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs.

5.3.4 Émergence de nouvelles sources de la croissance : La Banque encouragera le Gouvernement à adopter les réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des affaires afin de favoriser l'élargissement et la diversification de la base productive. Le dialogue avec le Gouvernement portera également sur la nécessité de soutenir les secteurs à fort potentiel comme la pêche, les mines, et les entreprises franches d'exportations.

5.3.5 Amélioration de la gestion du portefeuille. L'amélioration du cadre institutionnel des projets revêt une importance particulière pour une mise en œuvre de la stratégie de la Banque. Les propositions en faveur d'une meilleure exécution des projets feront l'objet de suivi au cours des supervisions du portefeuille.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

6.1.1 En dépit de plusieurs années d'ajustement, la situation économique et financière demeure fragile. La stabilité macroéconomique actuelle, matérialisée par une réduction du déficit budgétaire, les excédents de la balance des paiements et le maintien de l'ancrage nominal de la monnaie locale, résulte davantage des apports de ressources extérieures dont le pays a bénéficié que de véritables efforts de réforme de la gestion budgétaire. Le rythme de croissance reste insuffisant pour favoriser la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Des tensions inflationnistes ont été générées par l'envolée du prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux. Afin de réduire la vulnérabilité financière du pays, et d'orienter les ressources budgétaires vers les programmes prioritaires, la discipline fiscale nécessiterait d'être restaurée en comprimant davantage les dépenses publiques sans impact majeur sur la réduction de la pauvreté.

6.1.2 Le défi pour Djibouti en matière de relèvement de la croissance économique est de renforcer la compétitivité de l'économie afin de muter de la situation de rente liée à la seule exploitation de la localisation stratégique du pays vers des systèmes de production plus intensifs en main d'œuvre et favorables à un élargissement de la base productive. A cet effet, la levée des rigidités structurelles au premier rang desquels figurent la faiblesse du capital humain et l'insuffisante attractivité de l'environnement des affaires sont les priorités à soutenir à moyen terme pour développer les secteurs productifs et résorber le chômage. La stratégie d'aide du Groupe au cours de la période 2007-2010 s'inscrit dans cette perspective en appuyant le développement du capital humain par un meilleur accès à l'assainissement et autres équipements et services de base, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités.

6.2 Recommandation

Les Conseils sont invités à approuver la stratégie proposée dans le présent DSPAR qui couvre la période 2007-2010. La stratégie d'aide sera financée avec l'allocation du pays dans le cadre du FAD-X d'un montant de 6,5 millions d'UC sous forme de dons et les ressources à déterminer du FAD XI.

Annexe I

Djibouti – Opérations du Groupe de la Banque

	Guichet	Date d'approbation	Date de signature	Date du dernier décaiss.	Montant approuvé	Montant décaissé	Montant annulé	Solde non décaissé	Engagement net	Etat d'avancement
AGRICULTURE					15.4	13.6	0.1	1.6	15.0	
Appui institutionnel à la DEP- à la SAP	FAD	29-Oct-90	11-Apr-91	31-Dec-96	0.54	0.52	0.0	0.0	0.5	Achevé
Djibouti Integrated Fisheries Develop.	FAD	21-May-91	11-Mar-92	31-Dec-04	11.9	11.8	0.1	0.0	11.8	Achevé
Aide d'urgence aux victimes des inondat.	SRF*	...	25-May-04	31-Dec-04	0.3	0.3	0.0	0.0	0.3	Achevé
Programme de Développement de la Pêche	FAD	22-Nov-00	30-May-01	31-Aug-05	0.4	0.4	0.0	0.1	0.4	Achevé
Proj.develop.integre de la peche(pret suppl)	FAD	17-Dec-01	11-Mar-02	31-Dec-07	1.5	0.1	0.0	1.4	1.5	En cours
Aide d'urgence aux victimes de la sécheresse	SRF*	...	22-Jul-05	21-Dec-05	0.4	0.4	0.0	0.0	0.4	Achevé
Lutte contre la grippe aviaire	SRF*	12-Dec-06	16-May-07		0.3	0.2	0.0	0.1	0.0	En cours
TRANSPORT					12.4	10.8	0.2	1.4	12.2	
Entretien routier	FAD	22-May-89	28-May-89	31-Dec-96	4.31	4.10	0.2	0.0	4.1	Achevé
Etude Entretien Routier (Don)	FAD	25-Nov-91	25-Feb-92	31-Dec-96	1.4	1.4	0.0	0.0	1.4	Achevé
Terminal vraquier de Djibouti	BAD	3-Dec-03	6.7	5.3	0.0	1.4	6.7	En cours
EAU ET ASSAINISSEMENT					29.7	26.8	2.8	0.0	26.8	
Assainissement de Djibouti	FAD	26-Sep-79	12-Oct-79	31-Dec-83	2.4	0.2	2.2	0.0	0.2	Achevé
Assainissement et irrigation à Djibouti	FAD	23-Jun-83	9-May-84	30-Jun-94	6.4	6.4	0.0	0.0	6.4	Achevé
Adduction d'eau de Djibouti et Dikhil	FAD	23-Jun-83	9-May-84	31-Dec-97	5.6	5.6	0.0	0.0	5.6	Achevé
Adduction d'eau des 4 centres urbains	FAD	28-Oct-86	8-Jan-87	31-Dec-97	13.2	12.8	0.4	0.0	12.8	Achevé
Etude Planif. Du Dévelop. Infrastr. D'AEP	FAT	29-Jan-91	8-May-91	31-Dec-96	1.03	0.8	0.2	0.0	0.8	Achevé
Etude sur les déchets solides	FAD	4-Nov-92	13-May-93	31-Dec-96	0.6	0.5	0.1	0.0	0.5	Achevé
Etude du plan stratégique d'assainissement	FAT	11-Mar-98	8-Apr-98	31-Dec-05	0.5	0.5	0.0	0.0	0.5	Achevé
ENERGIE					20.0	2.8	0.0	17.1	20.0	
Exploration géothermique	FAD	19-Nov-84	30-Nov-84	31-Dec-92	2.4	2.4	0.0	0.0	2.4	Achevé
Projet d'Interconnexion électrique Djibouto-éthiopien	FAD	13-Dec-04	22-Jul-05	31-Dec-10	17.6	0.5	0.0	17.1	17.6	En cours
FINANCE					3.4	2.8	0.6	0.0	2.8	
Ligne de crédit I	FAD	18-Aug-87	30-Oct-87	31-Oct-99	3.4	2.8	0.6	0.0	2.8	Achevé
SECTEUR SOCIAL					38.8	28.4	0.1	10.3	38.7	
Etude technique du lycée d'enseignement	FAD	24-Feb-86	7-May-86	31-Dec-03	0.9	0.8	0.1	0.0	0.8	Achevé
Lycée industriel et commercial	FAD	24-Feb-86	1-Dec-89	30-Jun-99	10.1	10.1	0.0	0.0	10.1	Achevé
Education II			13-May-93	31-Dec-04	11.6	11.6	0.0	0.0	11.6	Achevé
	FAD	15-Dec-92	14-May-93	31-Dec-04	7.6	7.6	0.0	0.0	7.6	Achevé
	FSN	14-Dec-92	15-May-93	31-Dec-04	4.0	4.0	0.0	0.0	4.0	Achevé
Fonds Social de Développement	FAD	8-Jul-98	25-Aug-98	31-Dec-07	6.5	4.5	0.0	2.0	6.5	En cours
Appui à la promotion de la femme	FAT	28-Nov-01	11-Mar-02	31-Dec-07	0.7	0.7	0.0	0.0	0.7	Achevé
Renforcement services santé de base I				31-Dec-08	4.0	0.1	0.0	3.9	4.0	En cours
Prêt	FAD	17-Jul-02	13-Jan-04	31-Dec-08	3.0	0.1	0.0	2.9	3.0	En cours
Don	FAT	17-Jul-02	13-Jan-04	31-Dec-08	1.0	0.0	0.0	1.0	1.0	En cours
Education III				31-Dec-10	5.0	0.6	0.0	4.4	5.0	En cours
Prêt	FAD	17-Jul-04	28-Sep-04	1-Jan-11	4.6	0.6	0.0	4.0	4.6	En cours
Don	FAT	14-Jul-04	28-Sep-04	2-Jan-11	0.4	0.0	0.0	0.4	0.4	En cours
MULTI-SECTEUR					5.3	4.1	0.3	0.9	5.0	
Appui Inst. Direction de la Planification	FAT	17-Sep-90	8-May-91	31-Dec-98	1.7	1.4	0.3	0.0	1.4	Achevé
Structural Adjustment Loan I	FAD	6-Feb-02	11-Mar-02	31-Dec-04	2.4	2.4	0.0	0.0	2.4	Achevé
Projet de Renf. Inst. Bonne Gov. Fin. Publique	FAT	28-Nov-01	11-Mar-02	31-Dec-06	1.2	0.3	0.0	0.9	1.2	En cours
Projets multinationaux	FAD				17.6	0.5	0.0	17.1	17.6	En cours
Garantie					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Secteur privé	BAD				6.7	5.3	0.0	1.4	6.7	En cours
TOTAL					124.9	89.3	4.2	31.4	120.4	
FAD					113.2	79.2	4.2	29.9	109.0	
FSN					4.0	4.0	0.0	0.0	4.0	
BAD					6.7	5.3	0.0	1.4	6.7	
SRF					1.0	0.9	0.0	0.1	0.7	

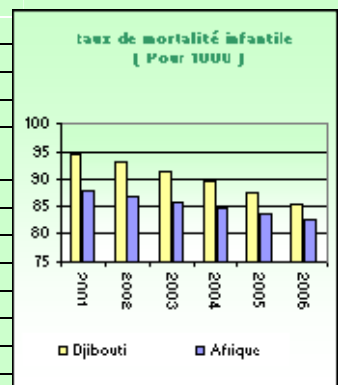
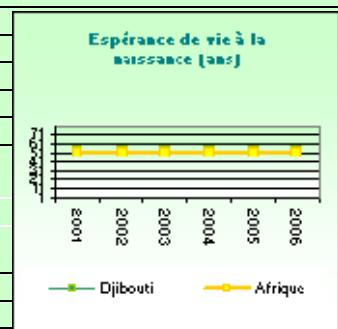
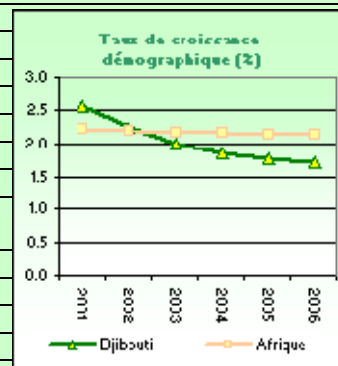
* Special Relief Fund

Djibouti : Matrice du cadre stratégique

Annexe II

Défis du pays	Programme du Gouvernement	Stratégie du Groupe de la Banque	Activités du Groupe de la Banque		Autres stratégies/ bilatérales et multilatérales	ODM	Objectifs de fin de période du DSPAR	Mise en œuvre de la stratégie
			Activités récentes et en cours	Activités proposées				
Pilier I : promotion du développement local intégré Favoriser le développement du capital humain en facilitant l'accès à des systèmes durables d'assainissement et l'extension des services sociaux de base	Améliorer l'état sanitaire et le cadre de vie des populations en facilitant l'accès à des infrastructures durables d'assainissement ; des infrastructures marchandes mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire permettant de pérenniser les investissements du secteur	Mise en en place d'un cadre institutionnel et réglementaire garantissant la pérennité des investissements Appui au programme d'investissement prioritaire	Étude du plan stratégique d'assainissement de la ville de Djibouti	Projet d'appui à l'assainissement de la ville de Djibouti	Drainage des eaux pluviales, réhabilitation de la voirie primaire et remise en état du système d'assainissement liquide et solide (UE) ; Remise en état de la voirie urbaine et renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales (OPEP) ; Accroissement des ressources en eau de Djibouti-ville (JICA) Appui au développement communautaire (BM) Cofinancement avec la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement et le Fonds Japonais pour le Développement Social Programme de promotion de la micro finance et de la micro entreprise du FIDA, du PNUD et du FENU	Réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement	Le sous-secteur de l'assainissement est autonome en matière de gestion financière et administration Limitation des risques de pollution de la nappe principale source d'alimentation en eau potable, suppression des rejets en mer et la stagnation des eaux usées dans les rues ainsi que la réduction des maladies d'origine hydriques	2007-2010
	Réaliser les infrastructures locales et de services sociaux de base, à exécuter par le biais de travaux à haute intensité de main d'œuvre Améliorer les capacités de gestion des élus locaux et des agents des ONG Mise en place des mécanismes et outils de gestion efficaces au niveau des régions et des districts. Renforcer les capacités du mouvement associatif et des collectives locales	Bâtir sur les acquis, renforcer et pérenniser les atouts des expériences antérieures, notamment du Fonds Social du Développement	Fonds du Développement Social Mise en place des mécanismes d'appui conseil à la micro entreprise	Programme de réduction de la pauvreté en milieu urbain	Augmenter le niveau des revenus des pauvres	La société civile et les collectivités locales sont des acteurs principaux du développement du pays La micro finance est un instrument réel de lutte dans la lutte contre la pauvreté Contribuer à la réduction du chômage et des inégalités	2007-2010	
Pilier II : Renforcement des capacités Promouvoir la bonne gouvernance par le renforcement des capacités de l'institution judiciaire	Améliorer le système juridique en complétant le Code de procédure pénale par les décrets d'application; en réformant le code procédure civile, en supprimant la dualité des juridictions Renforcer les capacités du système judiciaire en assurant la formation des magistrats	Amélioration des conditions de travail des juges et de l'ensemble du système judiciaire et favoriser l'accessibilité de la législation en vue de renforcer la sécurité juridique Rénover l'infrastructure judiciaire	Étude sur les réformes juridiques et judiciaires (2002)	Projet d'appui au Renforcement des Capacités de l'Institution Judiciaire	Appui à la Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire : renforcement de l'obligation de rendre de l'utilisation des deniers publics (BAD, ACBF) Renforcement des capacités du Parlement ; appui au processus électoral, et mise en œuvre de la décentralisation (PNUD)	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Permettre à l'institution judiciaire de veiller à l'application des textes réglementaires et juridiques Contribuer à la création d'un environnement des affaires libre de risques non- commerciaux et propre à recevoir la confiance des investisseurs	2007-2010

	Année	Djibouti	Afrique	Pays en Dévelop	Pays Dévelop
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		23	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2006	0.8	924.3	5 253.5	1 211.3
Population urbaine (% of Total)	2006	76.0	38.4	43.1	78.0
Densité de la population (au Km ²)	2006	34.8	30.5	60.6	22.9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2005	1 020	955	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	45.3	42.3	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes %	2005	46.0	41.1	39.7	44.9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dével. hum	2003	0.495	0.475	0.694	0.911
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2004	148	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2002	42.1	45.0	32.0	20.0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2006	1.7	2.1	1.4	0.3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	2.2	3.5	2.6	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2006	41.0	41.3	32.4	18.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2006	2.9	3.4	5.5	15.3
Taux de dépendance (%)	2006	78.6	80.8	57.8	47.8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2006	100.0	99.9	102.7	94.2
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	27.0	26.8	27.1	25.0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2006	53.7	51.4	64.1	76.0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2006	54.8	52.2	65.9	79.7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2006	33.5	36.5	22.8	11.0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2006	12.1	14.9	8.7	10.4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2006	85.6	82.5	59.4	7.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2006	128.3	137.7	89.3	9.4
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2006	4.6	4.7	2.8	1.6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2002	546.0	622.9	440.0	13
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2002	15.3	26.6	59.0	74.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	16.6	38.2	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	33.0	110.7	98.0	782.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2003	73.0	43.7	56.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2004	73.0	62.3	78.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)*	2000	13.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2004	82.0	44.2	52.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	3.0	4.5	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2004	734.0	310.2	144.0	11.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2005	52.0	78.1	82.0	93.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2005	65.0	68.0	73.0	90.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2000	35.0	39.0	31.0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 350	2 435	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2002	3.3	5.6	1.8	6.3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2004/05	39.0	96.7	91.0	102.3
Primaire - Filles	2004/05	35.0	90.4	105.0	102.0
Secondaire - Total	2004/05	22.0	43.1	88.0	99.5
Secondaire - Filles	2004/05	18.0	36.5	45.8	100.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2003/04	27.2	47.5	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	28.7	43.3	26.6	1.2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2005	20.1	34.5	19.0	0.8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2005	38.6	52.4	34.2	1.6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2002	3.5	4.7	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005	0.0	6.0	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	2000	...	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	2000	...	10.9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005	0.6	1.0	1.9	12.3



Principaux indicateurs macroéconomiques 2001-2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
					Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Revenu national et inflations										
PIB par habitant (en dollars EU)	748	750	820	855	894	947	1002	1070	1156	1244
PIB nominal (en millions de Francs djiboutiens)	101,73	105,0	110,5	118,4	125,98	136,80	148,38	162,40	179,85	198,43
PIB à prix constants par habitant (% annuel)	-0,9	-0,4	1,2	1,1	1,4	2,3	2,2	3,2	4,4	4
PIB à prix constants (% annuel)	2,0	2,6	3,2	2,9	3,2	4,8	4,8	5,7	7	6,6
Taux d'inflation (%)	1,7	0,6	1,9	3,1	3,1	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5
Investissement et épargne										
Investissement	7,9	10,0	18,9	21,5	19,0	29,5	38,1	39,0	41,5	37,3
<i>Dont</i> : Investissements privés	5,4	5,6	7,7	11,8	9,7	22,0	25,6	26,7	31,6	29,2
Epargne nationale brute	-0,6	4,8	22,3	20,2	20,1	20,7	24,2	22,1	23,7	21,4
Finances publiques (En pourcentage du PIB)										
Recettes totales et dons	28,3	29,4	34,0	35,6	37,1	35,0	35,0	31,4	30,2	29,2
<i>Dont</i> : recettes fiscales	20,5	21,1	20,6	20,0	20,0	20,3	19,6	19,1	18,7	18,1
Dépenses totales	29,7	32,9	36,6	37,5	36,8	37,4	38,4	36,7	33,5	31,0
<i>Dont</i> : Dépenses d'investissement	2,5	4,4	6,7	7,7	9,3	7,5	12,4	12,3	9,9	8,0
Solde (base ordonnancement)	-1,4	-3,5	-2,3	-1,9	0,2	-2,4	-3,4	-5,4	-3,3	-1,8
Solde (base caisse)	-2,0	-4,2	-5,0	-3,0	-2,2	-2,2	-4,2	-4,7	-2,6	-1,2
Situation monétaire (Variation en % de la masse monétaire en fin décembre de l'année antérieure)										
Masse monétaire	7,5	15,7	17,8	13,9	11,3	10,2	12,9
Avoirs extérieurs nets	16,1	15,7	26,8	18,6	12,0	15,3	14,7
Avoirs intérieurs nets	-8,6	0,0	-1,6	-0,6	-0,0	-0,6	-0,2
<i>Dont</i> :							
Crédit net à l'Etat	1,1	2,8	0,5	0,8	-0,6	-1,7	-1,2
Crédit net à l'économie	-8,2	-2,9	-1,2	-0,2	0,6	1,1	1,0
Secteur extérieur										
Compte courant (millions dollars E.U)	21	32,8	21,5	-8,7	8,3	-68,3	-116	-154,7	-181,1	-177,6
(en pourcentage du PIB)	3,8	5,5	3,4	-1,5	1,2	-8,9	-13,9	-16,9	-17,9	-15,9
Réserves internationales brutes (mois d'importations des biens et services non facteurs)	2,4	2,7	3,9	3,3	2,9	3,2	2,4	2,4	2,3	2,3
Dette officielle extérieure (entreprises publiques incluses)										
En millions de \$EU	286	333	419	456	429	427	486	588	721	816
En pourcentage du PIB	49,9	56,4	66,8	68,4	60,5	55,5	58,2	64,3	71,3	73,1
Ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services après rééchelonnement	6,8	6,6	7,5	9,1	9,0	8,1	5,8	4,8	3,9	3,6

Source: Projections des autorités djiboutiennes, des services du FMI

Finances publiques
(En million de DJF)

	2001	2002	2003	2004	2005	Prel 2006	Proj 2007	
Recettes et dons	28.774	30.946	37.966	42.156	46.714	47.866	52.000	
Recettes fiscales	20.862	22.163	22.930	23.640	25.133	27.814	29.059	
Impôts directs	9.248	9.804	10.283	11.042	11.573	13.190	13.796	
Impôts indirects	11.614	12.360	12.648	12.598	13.560	14.624	15.263	
Recettes non fiscales	2.840	2.556	2.710	2.921	5.552	3.849	3.623	
Accords militaires	5.583	7.502	8.246	10.926	10.926	
Dons officiels	5.072	6.227	6.742	8.093	7.783	5.277	8.393	
Dépenses totales	30.215	34.659	40.491	44.399	46.410	51.118	57.010	
Dépenses courantes	27.688	29.964	33.055	35.282	34.699	40.816	38.558	
Salaires et traitements	14.804	14.721	17.338	17.933	18.607	19.926	20.533	
Matériel	4.709	6.544	7.992	9.354	7.653	12.359	9.065	
Entretien	515	606	480	695	640	660	680	
Transferts	3.533	3.717	3.385	3.358	3.294	4.470	3.984	
Intérêts	301	239	389	403	543	612	712	
Programmes de développement sur fin.ext	3.826	3.774	3.471	3.539	3.961	2.789	2.842	
Dépenses d'investissement	2.527	4.695	7.436	9.117	11.711	10.302	18.452	
financés sur ressources intérieures	709	1.371	2.224	2.501	3.504	4.528	3.645	
financés sur ressources extérieures	1.818	3.324	5.212	6.616	8.207	5.774	14.807	
Solde global (base ordonnancement, dons compris)	-1.441	-3.713	-2.524	-2.243	340	-3.252	-5.010	
Variations des arriérés (paiement = -)	-605	-695	-3.031	-1.265	-3.054	219	-1.200	
<i>dont</i> : arriérés intérieurs	-631	-658	-3.065	-1.251	-3.151	259	-1.200	
Solde global (base caisse)	-2.046	-4.407	-5.555	-3.508	-2.750	-3.033	-6.210	
Financement	2.046	4.407	5.556	3.508	2.750	3.033	6.210	
Financement intérieur	601	1.578	212	518	-363	-840	-1.278	
Financement extérieur	1.447	2.829	5.257	3.221	3.594	3.756	7.488	
Décassement	1.808	3.494	5.697	3.875	4.385	4.917	9.256	
Amortissements	-361	-665	-440	-654	-791	-1.161	-1.768	
Besoin de financement résiduel	0	0	87	38	0	0	0	
<u>Pour mémoire:</u>			Indicateurs en pourcentage du PIB					
-								
Recettes et dons	28,3	29,5	34,0	35,6	37,1	35,0	35,0	
Recettes fiscales	20,5	21,1	20,6	20,0	20,0	20,3	19,6	
Dons	5,0	5,9	6,0	6,8	6,2	3,9	5,7	
Dépenses totales	29,7	33,0	36,3	37,5	36,8	37,4	38,4	
Dépenses courantes	27,2	28,5	29,6	29,8	27,5	29,8	26,0	
Dépenses d'investissement	2,5	4,5	6,7	7,7	9,3	7,5	12,4	
Balance globale (base engagement)	-1,4		-2,3	-1,9	0,2	-2,4	-3,4	
Balance globale (base caisse)	-2,0		-5,0	-3,0	-2,2	-2,2	-4,2	

Source: Projections des autorités et des services du FMI

Situation monétaire (en millions de DJF) 2001-2007

	2001	2002	2003	2004	2005	Prel	Proj.
						2006	2007
Masse monétaire	56.569	65.437	77.057	87.754	97.709	107.718	121.623
Circulation fiduciaire	9.370	10.188	11.113	12.358	13.272	15.445	17.076
Dépôts	47.199	55.249	65.944	75.396	84.437	92.273	104.547
Dépôts à vue	19.275	25.327	31.737	35.085	34.456	40.924	46.368
FDJ	13.688	16.304	21.072	23.721	23.746	26.371	29.879
Devises	5.587	9.023	10.665	11.364	10.710	14.553	16.489
Dépôts à terme	27.924	29.922	34.207	40.311	49.981	51.349	58.179
FDJ	7.161	8.820	11.765	9.099	10.850	13.743	15.571
Devises	20.763	21.102	22.442	31.212	39.131	37.606	42.608
Avoirs extérieurs nets	38.417	47.269	59.947	71.101	79.604	91.766	105.301
Banque centrale	9.430	10.238	13.775	12.290	11.241	16.954	20.391
Avoirs	12.496	13.245	17.940	16.736	15.581	20.843	23.655
Engagements	3.071	3.012	4.165	4.446	4.340	3.889	3.264
Banques commerciales	28.987	37.031	46.172	58.811	68.363	74.812	84.910
Avoirs	35.873	44.681	52.636	66.261	76.533	85.301	95.504
Engagements	6.886	7.650	6.464	7.450	8.170	10.489	10.594
Avoirs intérieurs nets	18.152	18.168	17.110	16.653	18.105	15.952	16.322
Crédit net à l'Etat	2.959	4.537	4.845	5.459	5.192	4.448	3.380
Banque centrale (net)	2.916	3.062	3.539	4.444	4.366	3.249	2.300
Banques commerciales	43	1.475	1.306	1.015	826	1.199	966
Crédit au secteur privé	28.656	27.003	26.226	26.090	26.346	28.523	32.231
Entreprises publiques	1.758	1.374	1.259	1.099	1.064	951	951
Secteur privé	26.898	25.629	24.967	24.991	25.282	27.572	31.280
Compte de capital	-10.432	-10.483	-10.477	-9.309	-8.471	-8.687	-8.687
Autres postes nets	-3.031	-2.889	-3.484	-5.587	-4.962	-8.332	-10.602
	(Variation en % de la masse monétaire en fin décembre de l'année antérieure)						
Masse monétaire	7,5	15,6	17,7	13,9	13,7	11,4	10,6
Circulation fiduciaire	0,3	1,4	1,4	1,6	1,7	0,1	-0,1
Dépôts à vue	1,1	10,7	9,7	2,7	3,1	4,8	4,5
Dépôts à terme	6,1	3,5	6,5	9,5	8,9	6,5	6,2
Avoirs extérieurs nets	16,1	15,6	19,3	14,4	13,7	12,1	10,9
Banque centrale	0,2	1,4	5,4	-1,9	1,6	1,6	0,9
Banques commerciales	15,9	14,2	13,9	16,4	12,1	10,4	9,9
Avoirs intérieurs nets	-8,5	0,1	-1,6	-0,6	-0,1	-0,6	-0,2
Crédit net à l'Etat	1,1	2,8	0,4	0,8	-0,6	-1,6	-1,2
Crédit au secteur privé	-8,2	-2,9	-1,2	-0,1	0,6	1,1	1,0
Comptes de capital	-0,3	-0,1	0,0	-20,9	-19,7	-19,7	-19,7
Autres postes nets	-1,1	0,2	-0,9	-2,7	-3,8	-3,8	-3,8

Source: Projections des autorités djiboutiennes et des services du FMI

Balance des paiements
(En millions de dollars EU)

	2001	2002	2003	2004	2005	Prel. 2006	Proj. 2007
Exportations de biens (f.o.b)	32	36	37	38	40	50	146
Importations de biens, (f.o.b.)	196	197	238	261	277	346	514
Dont : biens en capital	27	42	61	90	74	199	185
Services (nets)	115	130	146	136	164	162	198
Crédit	182	192	216	213	248	257	338
Dont: services pour les bases militaires	108	114	128	126	154	155	216
Transport maritime	31	32	39	37	43	48	60
Débit	66	62	70	77	84	95	140
Balance des biens et services	-48	-31	-55	-87	-73	-134	-170
Revenus (net)	13	15	51	65	67	85	64
Transferts courants	57	48	26	14	14	-19	-10
Privés	-1	-1	-14	-14	-14	-37	-38
Publics	58	49	40	28	28	18	28
Compte courant	21	32	22	-8	8	-68	-116
Compte de capital	-31	-2	-6	2	-1	100	131
Transferts en capital	5	10	-7	20	27	10	-5
Privés	0	0	-12	0	0	0	-39
Publics	5	10	5	20	27	10	34
Banques commerciales	-47	-45	-51	-71	-54	-36	-57
IDE	3	3	14	39	22	108	135
Secteur public (net)	8	30	38	14	4	18	58
Erreurs et omissions	7	-27	-17	-11	-13	-15	0
Solde global (déficit -)	-2	3	-1	-17	-6	17	15
Financement	2	3	1	17	6	-17	15
Variation des réserves de change (augmenation-)	-5	-5	-28	7	6	-33	-19
Financement exceptionnel	7	2	29	10	0	16	4

Source : Autorités Djiboutiennes, estimations et projections du FMI.